

Les places ou les chances ? deux modèles de justice sociale à l'épreuve du terrain

Quatrième rencontre du secteur de la cohésion sociale

Actes du colloque du 15 novembre 2011

CBAI / CRAcs

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Programme de la journée	5
Mot de bienvenue	6
Ouverture de la journée	7
Du changement dans la continuité	14
Nouvelles orientations diversement appréciées	15
Quel impact sur les associations ?	17
Dynamique « homéostatique »	18
L'enjeu interculturel, un défi politique ?	19
Les chances et les places : forces et faiblesses de ces deux conceptions de la justice sociale	22
Égalité équitable des chances selon Rawls	24
Les chances selon Dubet	25
Les places selon Dubet	27
Au regard des politiques de formation	28
Au regard des pratiques associatives	29
Perspective constructiviste	31
Au bénéfice des plus désavantagés	32
Egalité des chances et cohésion sociale	34
Compte-rendu des ateliers	50
Atelier 1 : quel soutien scolaire pour les acteurs sociaux de demain ? discussions et perspectives à partir de récits d'associations	51
Atelier 2 : quel projet de société pour les nouveaux arrivants à Bruxelles ? discussion à partir de récits sur des actions d'alphabétisation, d'apprentissage du français langue étrangère et d'accompagnement des primo-arrivants proposés par les associations	54
Conclusion	58
Biographie des intervenants	68
Bibliographie sélective	70

AVANT-PROPOS

CHRISTINE KULAKOWSKI

DIRECTRICE DU CBAI

Le CBAI, dans le cadre de ses missions de Centre régional d'appui, a organisé le mardi 15 novembre 2011 une journée de réflexion et d'échanges, qui constitue la quatrième rencontre du secteur de la cohésion sociale. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir accueilli l'ensemble des participants qui nous ont fait l'honneur de leur présence et auxquels nous tenons à adresser nos vifs remerciements.

Après un discours d'ouverture par Charles Picqué, Ministre membre du Collège de la Cocof en charge de la Cohésion sociale, nous avons procédé à l'exposé des principaux enseignements tirés du rapport annuel du CRACs (2011) lequel développe pour l'essentiel une analyse de la transition du premier au second quinquennat du décret relatif à la Cohésion sociale. De la sorte, nous avons dressé un état des lieux de la mise en oeuvre de ce décret avant de décrire les raisons qui nous ont amené à choisir la thématique de la journée. Nous avons voulu consacrer celle-ci à l'étude de deux modèles distincts de justice sociale (les places et les chances), afin de les mettre à l'épreuve des pratiques associatives de terrain.

Il nous a semblé, en effet, que les politiques publiques actuelles recourent de plus en plus au modèle des chances pour justifier la mise en oeuvre d'actions dédiées au renforcement des capacités individuelles des personnes. Ce faisant, elles invitent les associations à s'inscrire dans le cadre d'une visée politique qui prend acte du caractère indubitablement concurrentiel de la réalité sociale et économique. Comment les acteurs se situent-ils au regard de cette perspective et quels sont ses effets sur l'identité professionnelle des travailleurs sociaux ?

Animés par un souci pédagogique, nous avons veillé à décrire ces deux conceptions contemporaines de la justice sociale qui apparaissent aux yeux de certains comme divergentes, quand d'autres les envisagent plutôt dans leur complémentarité.

Nous avons donné, ensuite, la parole à Edouard Delruelle, professeur de philosophie à l'ULG et directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ainsi qu'à Eric Mangez, professeur de sociologie à l'UCL¹. Ces deux interventions ont permis d'approfondir les enjeux que ces deux modèles de justice recouvrent notamment au regard des problématiques de lutte contre les discriminations et du retard scolaire.

Lors des deux ateliers de l'après-midi, les participants ont été invités à prendre la parole. Le premier atelier était consacré à un phénomène particulièrement inquiétant en région de Bruxelles-capitale, celui du soutien scolaire, qui fait par ailleurs l'objet d'une des trois priorités du décret relatif à la Cohésion sociale. L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants ainsi que l'alphabétisation et l'apprentissage du français langue étrangère étaient au centre du second atelier, ces thématiques figurant également au titre d'objectifs prioritaires du deuxième quinquennat. Les différentes interventions ont été rassemblées sous forme de synthèse dans ce document.

Abraham Franssen, sociologue et professeur aux FUSL, est intervenu en tant que discutant en fin de journée. Plutôt que de clôturer les débats, il a souligné les différents axes de tensions des différents scénarios évoqués au cours des discussions afin de proposer des questionnements et ouvrir des voies pour tenter de les dépasser.

Nous terminerons par remercier l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en oeuvre de ce décret à la fois pour l'attention qu'ils nous ont accordée durant cette journée mais également pour la qualité de leurs interventions.

Bonne lecture.

1 _ L'intervention d'Eric Mangez est issue de l'article: Liénard G. et Mangez E., « Les inégalités socio-culturelles dans les trajectoires scolaires. L'école fondamentale : enjeu crucial. », consultable dans les *Cahiers marxistes*, n°234, nov-déc 2006.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 08H30 Accueil des participants
Exposition photographique Flexi-Insecurity dans l'espace ruelle
- 09H10 **Mot de bienvenue** par Bruno Vinikas – Président du CBAI
Ouverture de la journée par Charles Picqué – Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale Membre du Collège de la COCOF en charge de la Cohésion sociale
- 09H50 **Présentation du rapport du CRAcs 2011**
Alexandre Ansay – Coordinateur du Centre régional d'appui à la politique de Cohésion sociale (CRAcs) au CBAI
Débat avec la salle
- 11H05 Pause café
- 11H25 **Introduction de la thématique**
Alexandre Ansay
- 11H50 **Egalité des chances et cohésion sociale**
Edouard Delruelle – Professeur de philosophie à l'ULG et directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
- 12H25 **Famille, écoles : méconnaissance et malentendus**
Eric Mangez – Professeur de sociologie de l'éducation à l'UCL
- 13H00 Lunch
- 14H00 Atelier 1 : **Quel soutien scolaire pour les acteurs sociaux de demain?**
Discussions et perspectives à partir de récits d'associations
Atelier 2 : **Quel projet de société pour les nouveaux arrivants à Bruxelles ?**
Discussion à partir de récits sur des actions d'alphabétisation, d'apprentissage du français et d'accompagnement des primo-arrivants proposés par les associations
- 15H25 Pause café
- 15H40 Compte-rendu des 2 ateliers
- 16H00 **Analyses et perspectives**
Abraham Franssen – Sociologue, professeur aux FUSL
- 16H30 Clôture par Bruno Vinikas

MOT DE BIENVENUE

BRUNO VINIKAS

PRÉSIDENT DU CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE

La rencontre que le CBAI organise aujourd'hui a pour thème « Les places ou les chances, deux modèles de justice sociale à l'épreuve du terrain ».

Il y a cinq ou six ans, au sein de la Fédération des Centres de Service Social, nous nous demandions si nous ne pêchions pas par négligence. Si les décisions importantes qui concernent le plan social se prennent au sein des institutions européennes, les organisations de terrain et de concertation se doivent de s'y intéresser et peut-être de réfléchir au déploiement d'une partie de leur énergie à un travail à ce niveau-là.

Nous avons donc organisé un Colloque en 2005 sur la thématique de l'Europe sociale. Cette rencontre a eu un intérêt considérable, alors que nous pensions attirer 100 à 150 personnes, il y en a eu 300. Ce Colloque s'est conclu en 3 points :

- > L'Europe sociale n'existe pas. On nous l'a rappelé d'ailleurs hier dans la conclusion sur le financement très provisoire de l'aide alimentaire ;
- > L'Europe économique existe mais se préoccupe avant tout de la libre circulation des marchandises, de l'élargissement du champ d'action de l'économie de marché et notamment de la libéralisation des services dits d'intérêt économique. Certaines des politiques qui sont appliquées à cet égard ont des conséquences sur le plan social ;
- > les politiques sociales relèvent de la responsabilité des Etats-membres.

Ce troisième point souligne particulièrement que nous devons continuer à nous organiser sur le terrain, à considérer l'Europe et les instances régionales comme nos interlocuteurs principaux, et parmi les instances régionales, la COCOF dont dépend la politique de cohésion sociale.

La rencontre de ce jour se situe dans une double préoccupation : d'abord la politique de cohésion sociale, c'est-à-dire l'application du décret de 2004 et cette phase tout à fait particulière qui est la transition entre le premier et le deuxième quinquennat. Le dernier rapport du CRAcs, l'un des secteurs du CBAI en charge du suivi de l'application de la politique de cohésion sociale, traite essentiellement de cette matière. Il sera l'objet à la fois de l'intervention du Ministre Charles Picqué et d'Alexandre Ansay, coordinateur du CRAcs. Ensuite, pour éclairer cette politique de cohésion sociale, nous proposons une réflexion plus théorique en matière de justice sociale, sur précisément les deux modèles, celui des places et celui des chances.

Je commencerai donc par donner la parole au Ministre Charles Picqué. Je le remercie une fois de plus pour sa constance, sa fidélité à nos rencontres et son souci de venir expliquer en personne les préoccupations principales qui l'animent, lui ainsi que l'ensemble du Collège et la Commission Communautaire française, en matière de cohésion sociale et notamment ce qui l'a amené à définir le thème des priorités principales pour ce deuxième quinquennat.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

1

OUVERTURE DE LA JOURNÉE



CHARLES PICQUÉ

MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE MEMBRE DU COLLÈGE
DE LA COCOF EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE



Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Monsieur le Président du CBAI,
Mesdames, Messieurs,

Notre dernière rencontre dans le cadre de la cohésion sociale remonte à janvier 2010. A l'époque, nous entamions la préparation des nouveaux contrats quinquennaux, une période de travail intense, parfois difficile qui fût même angoissante pour certains. A ce jour, les opérations nécessaires à la mise en place du deuxième quinquennat ont été réalisées. Les contrats ont pris effet au début de cette année 2011 et le dispositif de cohésion sociale est sur ses rails jusque fin 2015.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée de vous rencontrer pour souligner le bon climat dans lequel s'est déroulé cette transition entre les deux quinquennats. Ce processus, reconnaissons-le, qui s'est avéré particulièrement long et complexe, s'est achevé sans heurts et dans les délais impartis. Ce résultat remarquable n'a été possible que grâce au travail et à l'engagement de tous les acteurs concernés. C'est pourquoi, je souhaite encore remercier celles et ceux qui y ont collaboré, l'équipe du CRAcs, les coordinateurs locaux, les services du Collège ainsi que les membres du conseil consultatif.

J'en viens maintenant à quelques considérations relatives à l'évolution des contrats de cohésion sociale. En février 2010, lorsque j'ai proposé au Collège de la COCOF de recentrer les actions de la cohésion sociale sur 3 priorités, tout en étant convaincu du bien fondé de ce choix, je m'imaginais aisément que cela ferait débat. Je ne m'étais pas trompé car très rapidement sont remontés vers mon cabinet, les craintes, les angoisses et les désaccords venant de certains acteurs du secteur. Certes, personne ne contestait la pertinence des trois priorités choisies (le soutien scolaire, l'alphabétisation et l'apprentissage du français ainsi que l'accueil des primo-arrivants). Ce choix des 3 priorités est basé sur le constat de l'échec et du décrochage scolaire, de la méconnaissance de la langue, de l'illettrisme, et de l'afflux croissant de personnes étrangères à Bruxelles. Face au défi que représente l'établissement de nouveaux arrivants au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, il nous faut veiller à ne pas reproduire les erreurs du pas-

sé en matière de déficit d'accompagnement des flux migratoires. Les réponses à ces besoins criants constituent les ciments de la politique de Cohésion sociale de la Ville.

Mais d'aucuns auraient souhaité l'élargissement à une 4^{ème} priorité, plus axée sur des actions de type socio-culturel. Ne restant pas sourd aux remarques formulées, j'ai souhaité que mon cabinet prépare une note interprétative de l'appel à projets. Cette note qui a fait l'objet d'une concertation avec les acteurs de terrain a permis de préciser certains aspects de l'appel à projet qui faisaient débat ou qui nécessitaient une clarification. De fait, elle a introduit de la souplesse dans le processus de sélection des projets. C'est grâce à ces marges de manœuvre élargies, que nous avons été en mesure d'assurer une pérennisation marquée des contrats tout en repositionnant majoritairement les actions des associations dans les priorités du Collège. Cette note interprétative a autorisé le soutien des projets de type transversaux et complémentaires à des actions s'inscrivant dans une des trois priorités.

J'aimerais maintenant, sans empiéter sur l'exposé que vous fera Alexandre Ansay dans quelques minutes, aborder les grandes tendances de la transition entre les deux quinquennats. J'ai examiné les chiffres d'évolution des contrats recueillis par le CRAcs et qui figurent dans son rapport 2011. Tout d'abord, j'ai noté une stabilité du nombre d'associations reprises dans les contrats. Elles sont aujourd'hui 231 à bénéficier d'un contrat de cohésion sociale. En 2010, 256 associations figuraient dans un contrat communal ou régional. Parmi ces 231 associations, 209 associations ont vu leurs subventions reconduites et 22 nouvelles associations ont été intégrées dans ces contrats. Ces associations sont subsidiées pour réaliser 441 actions dont 357 sont réalisées dans les 13 contrats communaux et 84 au travers des contrats régionaux. Il y avait 771 actions répertoriées en 2010 (608 si on ne prend en compte que les actions communales). Les chiffres publiés montrent que sur ces 441 actions, 319 se situent dans une des trois priorités du Collège. 52% de celles-ci concernent des activités de «Soutien et accompagnement scolaire», près de 28% s'inscrivent dans la priorité « Alphabétisation et Apprentissage du français», 16% visent «l'Accueil des primo-arrivants». Enfin 4 % des actions concernent plusieurs priorités simultanément. Il faut ajouter que 85 actions complémentaires viennent renforcer l'ensemble des actions prioritaires. Ce qui fait que près de 92% des actions rencontrent, directement ou indirectement, les priorités retenues par le Collège.

Toujours dans le domaine des constats chiffrés, je me suis intéressé à l'impact d'une décision que j'ai prise dans le cadre du renouvellement des contrats. Je veux ici parler des moyens supplémentaires octroyés à l'enveloppe dite de « lissage ». L'augmentation de l'enveloppe « compensation » de 2006 couplée à l'in-



dexation des budgets réservés aux contrats font que l'enveloppe globale disponible pour le nouveau quinquennat est supérieure à la précédente. Ce mécanisme a permis d'amortir très substantiellement les diminutions résultant du calcul des enveloppes communales. Les chiffres comparatifs montrent que par rapport à 2010, une seule commune a vu ses moyens diminuer à hauteur de 2% maximum. L'impact sur les subsides attribués aux associations a ainsi, même dans la commune concernée, pu être parfaitement maîtrisé.

Il apparaît donc clairement que contrairement aux craintes exprimées lors de l'annonce des priorités du Collège, le choix opéré n'a pas entraîné un bouleversement du secteur de la cohésion sociale mais a permis de renforcer l'efficacité de cette politique. Ces changements se sont fait dans la continuité, ce qui a permis le maintien d'une très grande majorité d'associations dans le dispositif. Le CRAc qui a analysé toutes les étapes de la transition, a parlé à cet égard de « changement dans la continuité ».

Pour en venir au thème de cette journée, et dans la foulée de la transition entre les deux quinquennats, la question de l'égalité des chances ou de l'égalité des places touche à un modèle de justice sociale et à un choix de société. Autrement dit, avons-nous pour objectif le développement d'une société concurrentielle ou notre objectif est-il l'émergence d'une société plus solidaire? Face à ces interrogations légitimes auxquelles nous devons réfléchir, je veux réaffirmer l'importance de la politique de cohésion sociale pour répondre aux défis posés à la Région de Bruxelles-Capitale. Pour permettre à tous les habitants quelle que soit

leur origine, de s'insérer dans la société, il faut d'abord veiller à l'amélioration de leurs aptitudes individuelles. Privilégier cette approche, ne signifie pas renier les initiatives interculturelles qui participent à la construction des liens entre les individus.

Je voudrais insister sur le fait que la solidarité repose avant tout sur des mécanismes de solidarité interpersonnelle mis en oeuvre par le biais des institutions qui organisent la sécurité sociale. A ce sujet, je ne crois pas devoir rappeler mon attachement à ces formes de solidarité qui sont l'héritage des luttes ouvrières des 19^{ème} et 20^{ème} siècles et qui fondent la Sociale démocratie. Toujours dans le but de construire une société plus solidaire et malgré toutes les difficultés budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale, j'ai pris des initiatives pour répondre aux défis sociaux qui nous sont posés. Il s'agit des moyens dégagés pour ouvrir des places supplémentaires dans les crèches ainsi que dans l'enseignement maternel et primaire. Je veux également insister sur les efforts financiers importants destinés à renforcer la formation professionnelle. Ce ne sont là que quelques exemples des différentes décisions prises pour consacrer nos politiques à l'amélioration des conditions de vie des habitants de Bruxelles. Pour en revenir à la cohésion sociale, la définition contenue dans le décret de 2004 nous parle notamment « de l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus ... l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social, et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. » Mais cet objectif doit se réaliser dans une société de plus en plus concurrentielle où les places se font de plus en plus rares. Faut-il, à titre d'exemple rappeler qu'il y avait encore au 30 septembre dernier, 108.609 demandeurs d'emploi à Bruxelles. Que près de 70.000 de ceux-ci n'ont pas terminé l'enseignement secondaire et que le potentiel d'emplois disponibles à Bruxelles est limité à un volant de 20.000 offres mensuelles.

Parmi ces offres, environ 10.000 concernent des emplois non-qualifiés. Cela prouve que nous devons concentrer nos efforts tant sur la formation professionnelle que sur toutes les mesures qui permettent le renforcement des capacités individuelles des personnes.

Partisan d'une complémentarité entre des politiques d'égalité des chances et des places, je reste convaincu que la construction d'une société plus juste et plus solidaire passe prioritairement par une lutte contre toutes les formes d'exclusion. La cohésion sociale, telle que nous l'avons définie au niveau bruxellois, avec les priorités actuelles, doit permettre aux personnes les plus vulnérables de franchir un premier pas dans cette direction. L'enseignement, la formation professionnelle, la promotion sociale et l'éducation permanente viendront à leur place et en temps voulu, compléter ce parcours.

Cela me conforte dans l'idée que l'ensemble des politiques de la ville doivent concourir à la construction d'une société plus solidaire où chaque individu peut trouver sa place et s'émanciper.

Il est cependant une condition supplémentaire à la cohésion sociale, et dont il est fait peu référence, qui renvoie à l'autorité démocratique et à sa capacité à apporter des solutions là où existent des conflits liés à l'usage de l'espace public. Cette autorité démocratique – que je qualifierais également d'urbaine – doit être aussi morale et c'est à ce titre qu'elle sera reconnue comme légitime. Ma conviction est qu'elle conquerra cette légitimité en luttant contre les inégalités sociales et de traitement. C'est pourquoi nous sommes, d'une certaine façon, condamnés à réussir car si nous ne nous montrons pas déterminés dans cette lutte, les phénomènes de repli communautaire se multiplieront et d'autres formes de solidarité apparaîtront basées sur la préférence nationale, ethnique ou religieuse. Il faut briser ces formes de solidarité communautaire car elles constituent un risque d'émiettement de la cohésion sociale.

Avant de conclure, je voudrais assurer toutes les associations qui ont choisi de développer leurs actions dans ce dispositif de cohésion sociale, de toute ma reconnaissance pour leur engagement. Je continuerai dans le futur à défendre ce dispositif et le tissu associatif qui permet son rayonnement.

Il me reste à vous souhaiter de fructueux échanges et un excellent colloque.

Merci de votre attention.

2

DU CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ



ALEXANDRE ANSAY

COORDINATEUR DU CENTRE RÉGIONAL

D'APPUI À LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE (CRACS) AU CBAI



Le CBAI, dans le cadre de ses missions de Centre régional d'appui à la cohésion sociale a déposé récemment son rapport annuel d'évaluation. Ce dernier développe une analyse consacrée essentiellement à la transition du premier (2006-2010) au deuxième quinquennat (2011-2015) du décret relatif à la cohésion sociale. Quelles en sont les nouvelles orientations ?

Le passage du premier au deuxième quinquennat du décret Cohésion sociale a été structuré par un ensemble de décisions politiques qui se sont traduites par la mise en place de procédures administratives diverses (appel à projets, circulaire interprétative, contrats communaux et régionaux de cohésion sociale). C'est à l'étude des décisions adoptées durant cette transition ainsi qu'à l'ensemble des opérations diverses auxquelles elles ont donné lieu que nous avons consacré nos principaux développements. Ce faisant, le CBAI se situe dans une forme d'évaluation qualifiée par certains auteurs¹ de « délicate » car il ne s'agit plus de se limiter à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale mais à la décision de réorienter cette dernière.

NOUVELLES ORIENTATIONS DIVERSEMMENT APPRÉCIÉES

Le 23 février 2010, le Ministre en charge de la Cohésion sociale organisait une conférence de presse au cours de laquelle il annonçait le contenu des priorités pour le deuxième quinquennat du décret relatif à la cohésion sociale. Il appuyait sa décision sur les principaux enseignements de l'étude réalisée conjointement par l'IGEAT (Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire) et l'OSS (Observatoire de la santé et du social), ainsi que sur les rapports annuels du CRAcs. Cette décision instituait les trois thématiques prioritaires qui devaient structurer le deuxième quinquennat de la cohésion sociale. Elle avait été approuvée quelques jours auparavant par le Collège de la Cocof, lequel est habilité en vertu de l'article 4 du décret à fixer « *tous les cinq ans, et pour une période de cinq ans, les objectifs prioritaires à atteindre* ».

1_ *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, Conseil scientifique de l'évaluation, La documentation française, Paris, 1996, pp. 13 et 14.

L'appel à projets fut ensuite diffusé par la Commission communautaire française. Ce document, qui apporte des précisions quant aux critères de recevabilité, a conféré aux priorités un caractère excluant notamment pour les actions soutenues dans le cadre du premier quinquennat qui relevaient d'autres catégories que celles énoncées dans le cadre de la note du Collège de la Cocof. En outre, il rejetait également les demandes dont le montant global était inférieur à 10.000 euros. Il nous semble que la décision relative aux priorités ainsi que l'appel à projets ont été diversement appréciés. S'il apparaît que certains se sont montrés satisfaits par les orientations qu'elles instituent, d'autres acteurs² ont manifesté des mécontentements qui ont porté, entre autres, sur l'absence d'une quatrième priorité intégrant les enjeux de cohabitation. Ces critiques ont trait également à la manière dont ces priorités ont été décidées, ainsi que sur les modalités concrètes de leur application (délais, processus de décision, exclusion de projets à budget modeste,...).

Quant aux motifs de satisfaction, ils sont de plusieurs ordres. Nous retiendrons qu'en décidant de resserrer le spectre du décret sur des natures d'action délimitées, le Ministre en charge de la cohésion sociale a posé un geste que certains ont qualifié de « *courage politique* ». Ce geste n'a pourtant pas été sans provoquer des effets de perturbation. Ces derniers ont affecté notamment la configuration des contrats communaux de cohésion sociale. Il nous semble que le ministre en



2_ Par acteurs, nous entendons : certains échevins, certaines coordinations et des responsables associatifs.

charge de la cohésion sociale a voulu substituer³ à un souci de pérennisation et de stabilisation des opérateurs associatifs – qui avait dominé l’entrée en vigueur du premier quinquennat – la volonté de donner à cette politique une orientation spécifique fondée sur des impératifs opérationnels déterminés. Cette décision nuance la thèse selon laquelle la politique de cohésion sociale menée dans le cadre du décret du 13 mai 2004 – et précédemment le programme Intégration Cohabitation – ne constituerait rien de plus qu’un financement affecté aux communes. En outre, la décision du ministre a eu, selon certains, le mérite de donner une ligne politique claire à un ensemble qui semblait manquer de cohérence.

QUEL IMPACT SUR LES ASSOCIATIONS ?

Nous avons analysé également la manière dont les orientations définies par le ministre en charge de la cohésion sociale s’étaient traduites concrètement dans la conclusion des contrats communaux et régionaux du deuxième quinquennat (phase qui s’est jouée durant l’automne de l’année 2010). Nous nous sommes donc intéressés à l’étape terminale de cette transition, en effectuant des comparaisons en termes de flux : quelle est la proportion des associations soutenues dans le cadre du premier quinquennat, bénéficiant d’un contrat communal (ou régional) dans le deuxième ? Quelle est la proportion des associations qui ne sont pas reprises dans le second quinquennat ? Qu’en est-il des nouveaux entrants ? Comment se sont réparties les actions soutenues au regard des priorités définies par le Ministre ? Nous avons également procédé à des analyses comparatives des ressources financières allouées aux communes bénéficiant d’un contrat communal de cohésion sociale. Comment ces ressources ont-elles été distribuées du premier au deuxième quinquennat ?

- > Nous retiendrons que, pour le volet communal, (80 % du budget alloué dans le cadre du décret) les actions dites prioritaires soutenues dans le cadre du deuxième quinquennat s’inscrivent majoritairement dans la catégorie soutien scolaire (57 %), tandis que 26 % relèvent de la catégorie Alphabétisation/FLE (français langue étrangère), et 12 % dans la catégorie Primo-arrivants.
- > Concernant le nombre d’associations soutenues, il faut relever une diminution de près de 10 % des associations, lesquelles étaient au nombre de 256 lors du précédent quinquennat alors qu’elles sont 231 dans le deuxième. En outre, 81 % des associations soutenues en 2010 ont été reprises dans les lignes de financement tandis que 19 % sont sorties du dispositif. En ce qui concerne les associations entrantes, elles sont au nombre de 22, ce qui représente 9,5 % des opérateurs soutenus en 2011.

3_ Du moins, avant de donner à sa décision initiale, l’infléchissement apporté par la circulaire interprétative.

- > Sans entrer dans la complexité technique du calcul budgétaire, nous pensons pouvoir dire qu'en ce qui concerne l'évolution en termes de ressources financières pour le volet communal, celle-ci est en hausse par rapport au premier quinquennat. Il s'agit d'une augmentation de plus de 100.000 euros (sans prendre en considération les variations à la hausse liées à l'indexation budgétaire).

Il apparaît à la lumière de l'analyse comparative des différents flux (projets associatifs et mouvements financiers) que cette évolution a donné lieu à de la continuité et à du changement.

Continuité, car les contextes budgétaires locaux dans lesquels les contrats de cohésion sociale ont été construits sont quasiment tous caractérisés par une stabilité voire une augmentation des montants globaux. Ensuite, la majeure partie des associations (près de 81 %) qui bénéficiaient d'un subside en 2010 ont également été soutenues en 2011.

Changement car, d'un point strictement administratif, les actions qui constituent ce dispositif semblent avoir été redéfinies par les nouvelles priorités. Ainsi, près de 70 % des projets soutenus en 2011 s'inscrivent dans les trois priorités. Étant donné la possibilité que les associations aient pu développer des stratégies de présentation de leur travail visant à s'assurer d'un subside couvrant l'ensemble de leur travail, il convient de prendre avec une certaine précaution le constat selon lequel les données disponibles montrent une certaine réorientation du travail mis en œuvre : des associations qui ne menaient pas d'actions (par exemple) de soutien scolaire, le font aujourd'hui, et il en va de même pour l'Alpha-FLE. À l'inverse, le nombre d'associations mettant en œuvre des actions relevant de catégories non-prioritaires (animations sportives, citoyennes etc.) a diminué d'un quinquennat à l'autre. Autre indice du changement opéré, les associations qui ne travaillaient pas dans le cadre des nouvelles priorités ont plus que les autres quitté le dispositif.

DYNAMIQUE « HOMÉOSTATIQUE »

En décidant de restreindre le spectre des projets recevables sur des modes opératoires déterminés, le Ministre en charge de la Cohésion sociale n'a pas craint de déstabiliser les équilibres financiers, institutionnels et politiques des acteurs communaux et associatifs soutenus dans le cadre du premier quinquennat. Ces derniers manifestent l'existence d'un champ institutionnel, composé par des structures associatives qui nouent des collaborations partenariales avec les pouvoirs publics locaux, lesquels ne sont pas indifférents au fait de tisser des alliances avec le tissu associatif local dont la précarité se manifeste précisément

lors de la transition d'un quinquennat à un autre. Ces situations d'incertitude dans lesquelles se retrouvent les associations, ajoutées à la somme des intérêts que représentent ces alliances entre pouvoirs publics locaux et ces mêmes associations révèlent l'existence d'un champ institutionnel constitué par l'accumulation de capitaux financiers et politiques.

En s'appuyant sur les analyses consacrées aux opérations qui ont structuré l'ensemble des décisions politiques au centre de la transition du premier au deuxième quinquennat, nous soutenons que ce champ est dominé par une dynamique de type « homéostatique »⁴. En effet, l'équilibre sur lequel il a reposé s'est trouvé quelque peu perturbé, que ce soit par les constats relatifs au nécessaire remaniement du système de répartition budgétaire entre les communes ou par la décision de donner à cette politique une nouvelle orientation basée sur des impératifs opérationnels déterminés. Mais cette perturbation a produit une forme de conflictualité que nous avons qualifiée de « constructive » car elle aboutit à un infléchissement sous la forme de la circulaire administrative qui a eu le don d'apaiser les inquiétudes.

L'ENJEU INTERCULTUREL, UN DÉFI POLITIQUE ?

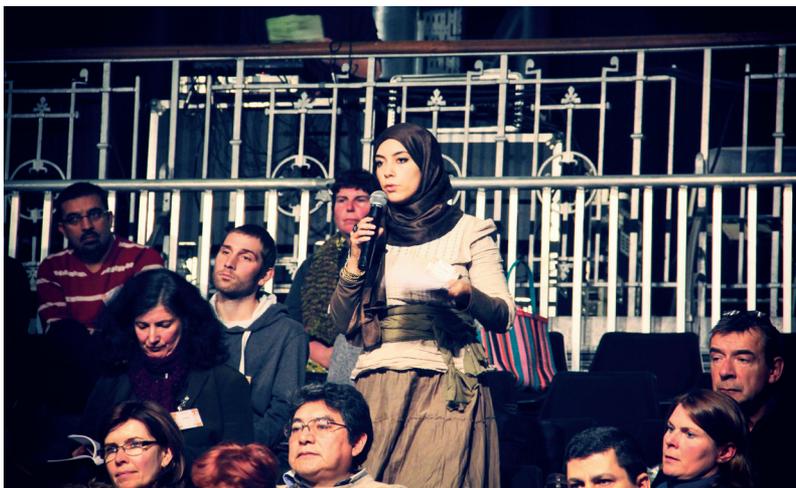
En énonçant les impératifs opérationnels prioritaires du deuxième quinquennat, le ministre a donné à cette politique une orientation qui définit les enjeux de cohésion sociale sur le terrain de l'insertion sociale des individus. Selon cette vision, les actions mises en œuvre dans le cadre du décret doivent être affectées au renforcement des capacités des personnes de façon à ce que ces dernières rejoignent le *mainstream* de la société, principalement par l'accès à une fonctionnalité professionnelle. En d'autres termes, il s'agit de développer une politique de distribution des chances à ceux et celles qui sont les plus vulnérables d'un point de vue social et économique, et qui doivent trouver leur place dans une société de plus en plus concurrentielle.

Ce faisant, cette décision dénote une conception distributive de la justice sociale laquelle est régulièrement opposée à des remèdes dits de reconnaissance qui agissent sur la production d'identités culturelles. Nous pensons que ce choix politique révèle une forme de dualisme que la philosophe Nancy Frazer a qualifiée de « *substantialiste* », lequel alimente la dichotomie entre politiques culturelle et

4. Cette dernière caractérise la tendance d'une structure organisée à préserver l'équilibre interne de ses composantes et ce, quelles que soient les variations du milieu extérieur.

socio-économique⁵. Or, une des caractéristiques majeures de cette politique repose sur le fait qu'elle a longtemps constitué un des rares dispositifs, avec le FIPI, dédiés à des projets qui conjuguait ces deux dimensions, notamment en agissant sur des enjeux de cohabitation⁶. Ceci nous amène à penser que la décision du ministre en formulant une telle définition de ce qui est prioritaire, définition assortie de critères d'exclusion de ce qui ne l'est pas, a posé un geste de rupture par rapport à une des dimensions historiques et spécifiques de cette politique.

En conséquence, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur l'avenir de ce décret lorsqu'il apparaît que deux de ses principales priorités identifient des objectifs opérationnels qui relèvent d'autres dispositifs spécifiques (alphabétisation⁷ et soutien scolaire⁸) ? Les doutes formulés quant à sa pertinence - qui insistent sur le fait que sa seule utilité résiderait dans sa capacité à renforcer des dispositifs qui ne sont pas suffisamment soutenus par ailleurs - ne semblent plus dénués de tout fondement.



5_ « Le résultat (de cette dichotomie) est la constitution effective de deux tâches politiques autonomes qui rendent nécessaires deux formes séparées de luttes politiques. » Nancy Frazer, *Qu'est-ce que la justice sociale ? reconnaissance et redistribution*, Editions La Découverte, Paris 2005, p. 65.

6_ Pour rappel, le décret a fusionné les programmes Insertion sociale, Eté jeunes et Intégration Cohabitation.

7_ Le PBA ou Plan bruxellois pour l'alphabétisation

8_ Le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de devoirs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La diversité culturelle croissante de la région de Bruxelles-capitale, si elle constitue un fait indéniable, doit être stimulée de façon à produire des interactions dynamiques entre ses différentes composantes. Tel semble être, en tout cas, la conséquence du constat formulé par le nouveau cadre d'orientation des politiques bruxelloises⁹. Ce projet élève au titre de nécessité politique le fait de ne pas se satisfaire du caractère multiculturel de la population bruxelloise. Ce dernier, étant de l'ordre du constat (décrire ce qui est), ne formule pas une attente normative (qu'est-il souhaitable de mettre en œuvre afin d'enrichir cette réalité ?) Dès lors, il nous semble que le Collège de la Cocof, lorsqu'il s'agira d'identifier des nouvelles priorités pour le troisième quinquennat du décret, devrait apporter une réponse à la question suivante : les pouvoirs publics bruxellois considèrent-ils toujours que l'enjeu interculturel mérite une politique spécifique ?

9_ « *Le cosmopolitisme est une source d'ouverture et d'enrichissement économique et culturel mais peut risquer par ailleurs d'accentuer la dualisation et le repli identitaire* ». Plan régional de développement durable. Synthèse – Etat des lieux. Région de Bruxelles-Capitale, p. 8.
« Fédérer l'ensemble des Bruxellois autour d'une identité en devenir, nourrie par et transcendant les différences culturelles et sociales qui font le ferment d'une société durable et dynamique, créative et accueillante... Bruxelles, comme toutes les grandes villes, a connu des changements importants et il faut réinventer une nouvelle manière de faire société : les individus ont aujourd'hui des réseaux d'appartenance multiples (de travail, culturels, sociaux, familiaux, sportifs, de loisirs, ...) et la diversité s'est accentuée. » *Op. cit.*, p. 13.

3

LES CHANCES ET LES PLACES : FORCES ET FAIBLESSES DE CES DEUX CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE



ALEXANDRE ANSAY

COORDINATEUR DU CENTRE RÉGIONAL

D'APPUI À LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE (CRACS) AU CBAI





À bien des égards, l'égalité des chances apparaît comme l'horizon majeur de légitimité auquel se réfèrent les politiques publiques contemporaines. Les politiques de la ville, dont le décret de la Cocof relatif à la cohésion sociale, n'échappent pas à la règle. Elles prétendent distribuer, sur des territoires déterminés à l'aide d'une géographie dite prioritaire, des chances aux plus vulnérables, ceux-là mêmes qui devront trouver leur place dans une société de plus en plus concurrentielle. Sous cette perspective, ces politiques instituent dans leur modalité organisationnelle des formes de contractualité par lesquelles les opérateurs associatifs se voient confiés des missions de service public délégué, auxquels il revient d'œuvrer au renforcement des capacités individuelles des personnes.

Dans la mesure où ces dispositifs publics établissent leur justification dans le recours à un modèle de justice sociale qui promeut l'égalité des chances, nous avons voulu explorer cette notion et ce, malgré l'évidence avec laquelle elle s'impose aujourd'hui. Nous soutenons en effet que ce modèle mérite d'être questionné, notamment au regard des pratiques associatives lesquelles mettent en œuvre, selon les cas, des dynamiques de citoyenneté et de solidarité, qui s'accommodent mal des impératifs de compétitivité et d'excellence souvent attachées à cette notion.

Nous commencerons par explorer brièvement une théorie formulée par John Rawls, laquelle occupe une place centrale dans la réflexion sur l'égalité des chances.

ÉGALITÉ ÉQUITABLE DES CHANCES SELON RAWLS

John Rawls a proposé une formulation libérale égalitaire de la justice où il expose entre autres une théorie de l'égalité équitable des chances. Sa pensée représente la société comme une tentative de coopération visant à favoriser le bien-être de ses membres, en vue de leur avantage mutuel. Cette coopération met aux prises la poursuite d'intérêts qui, dans certains cas, s'avèrent convergents, dans d'autres, conflictuels et les protagonistes engagés dans ces interactions se trouvent engagés dans un contexte sociétal caractérisé à la fois par la rareté des ressources et par la diversité des croyances religieuses et philosophiques¹. Entre cette identité et cette conflictualité des intérêts qui structurent et qui met en tension cette dynamique coopérative, il apparaît absolument nécessaire de définir des institutions sociales majeures capables de distribuer les avantages induits par cette coopération et ce, pour la bonne et simple raison que « *les hommes ne sont pas indifférents à la façon dont sont répartis les fruits de leur collaboration, car, dans la poursuite de leurs objectifs, ils préfèrent tous une part plus grande de ces avantages à une plus petite* »².

En conséquence, une société sera dite juste et bien ordonnée si sa structure de base donne lieu à des institutions auxquelles il revient de distribuer équitablement des biens premiers. Ces derniers sont nécessaires, car sans eux, nous ne serions pas en mesure de nous forger une conception de la vie bonne et d'en poursuivre la réalisation.

Parmi ces biens premiers, il en est que Rawls qualifie de sociaux et qui renvoient aux libertés fondamentales, à l'accès aux diverses positions sociales, ainsi qu'aux avantages socio-économiques qui découlent de ces positions, (il s'agit en l'occurrence du revenu et de la richesse, des pouvoirs et des prérogatives, et des bases du respect de soi). Il reste à définir les principes qui permettront d'organiser la distribution équitable de ces biens premiers sociaux. Ils sont de deux ordres.

Le premier principe dit d'égalité de liberté soutient que le fonctionnement des institutions doit être tel que toute personne a un droit égal à l'ensemble de libertés fondamentales égales qui soit compatible avec un ensemble semblable de libertés pour tous.

1_ Ces deux éléments constituent ce que Rawls désigne comme les « circonstances de la justice ». John Rawls, *Théorie de la justice*, Edition du Seuil, Paris, 1997, p. 159.

2_ John Rawls, *Théorie de la justice*, Edition du Seuil, Paris, 1997, p. 30.

Le second principe s'attache à la répartition des avantages économiques (distribution des biens et des richesses) et sociaux (différences d'autorité liées à des positions sociales ou à des fonctions). Il a donné lieu dans l'œuvre de Rawls à plusieurs énonciations. Nous retiendrons la suivante : « *Les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, (a) elles apportent aux désavantagés les meilleures perspectives et (b) elles soient attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément à la juste égalité des chances (fair equality of opportunities)* »³.

Retenons de cette définition que Rawls insiste sur la nécessité d'ajouter à l'expression « positions ouvertes à tous », la condition fondamentale « conformément à la juste égalité des chances »⁴. Cette précision est d'une importance cruciale⁵ car elle établit une distinction entre une utilisation commune et répandue de l'égalité des chances qui garantit le principe des carrières ouvertes aux talents et cette égalité équitable des chances sur laquelle Rawls s'appuie pour récuser l'idée selon laquelle ce modèle de justice consacrerait les valeurs du mérite et de la compétition. Sa conception de l'égalité équitable des chances postule que les inégalités sociales ne sont justes que si elles améliorent la situation et les attentes des plus désavantagés. Ce faisant, elle s'oppose à la conception dominante dite « formelle » de l'égalité des chances parce que cette dernière fait la part belle à l'influence des dotations naturelles et des contingences sociales et historiques, toutes deux non méritées comme le remarque Rawls.

LES CHANCES SELON DUBET

Après avoir exploré la manière dont Rawls a théorisé ce principe d'égalité équitable des chances, nous nous référerons aux analyses que François Dubet a consacré à ce modèle⁶ des chances en le confrontant à une perspective de justice sociale qui met l'accent sur les places.

Nous commencerons par exposer les traits saillants du modèle des chances. Il s'agit d'offrir la possibilité à tous d'occuper les meilleures places, lesquelles doivent être distribuées en fonction d'un principe qui récompense les plus méritants. Ce modèle appelle à la réalisation d'une tâche politique qui consiste à promouvoir la mobilité des individus afin que ces derniers puissent accéder à

3_ *Ibidem*, p. 115.

4_ Expression que Philippe Van Parijs a traduit par « l'égalité équitable des chances ». Philippe Van Parijs, *Ethique économique et sociale*, Edition Repères, La Découverte, Paris, 2003, p. 58.

5_ Will Kymlicka, *Les théories de la justice, une introduction*, La Découverte, Paris, 2003, p. 67.

6_ François Dubet, *Les chances et les places*, La République des idées, Edition du Seuil, Paris, 2012.

une compétition équitable. L'idéal qui anime cette conception est celui d'une société qui, à chaque génération, redistribuerait équitablement les positions sociales en fonction des projets et des mérites de chacun. Au centre de ce principe, figure la valeur du mérite. C'est pourquoi cette politique d'égalité des chances doit lutter contre les discriminations qui entravent cette mobilité.

Un des reproches adressés à cette théorie des chances réside dans le fait qu'elle peut être utilisée dans des projets politiques qui se contentent de prendre acte avec une certaine fatalité du caractère indubitablement concurrentiel des interactions sociales. Selon cette perspective, les politiques sociales devraient servir cet impératif de compétitivité. En outre, en consacrant le mérite comme une de ses valeurs fondamentales, le modèle des chances ne surcharge-t-il pas l'individu de responsabilités ? C'est, en tout cas, la seconde critique majeure que nous avons identifiée. Car, lorsqu'une personne mérite, en fonction de son talent, d'accéder à une place acquise au terme d'une compétition de surcroît équitable, qu'en est-il lorsqu'elle échoue ? Les exclus, les « surnuméraires », les désaffiliés méritent-ils de se retrouver dans de telles situations ?

Une politique qui prétend distribuer des chances de façon à réduire les inégalités d'origine ou de départ, liées à des contingences sociales et historiques, doit être organisée sur la base d'une identification qui permettra d'allouer les ressources le plus efficacement possible. Dès lors, ces finalités centrées sur les chances peuvent donner lieu à des politiques d'action positive fondées sur l'appartenance à des groupes ethnoculturels, lesquelles contribuent à figer les identités sur des définitions réifiées.



Enfin, avec ce modèle de justice sociale qui privilégie les chances, il s'agit moins de diminuer l'écart entre les positions sociales que de favoriser la mobilité des individus en luttant contre les discriminations dont ils estiment être les victimes.

LES PLACES SELON DUBET

Cette conception de la justice vise, pour l'essentiel, à réduire les inégalités de revenus et de conditions de vie. Elle est mise en œuvre par le biais de politiques qui visent à resserrer la structure des positions sociales, sans faire de la mobilité des individus une priorité.

Les forces sur lesquelles s'appuie ce modèle qui œuvre de manière à limiter les écarts sociaux sont bien connues : il s'agit du mouvement ouvrier, des confédérations syndicales et des politiques de redistribution mises en œuvre par les Etats-providence dont le « long travail » a permis de développer la sécurité sociale, des investissements collectifs et d'organiser les transferts sociaux, en prélevant une part de la richesse à l'aide des taxes, des impôts.

La première faiblesse de cette conception des places réside dans le fait qu'elle semble parfois plus attachée à la stabilisation des positions qu'à la réduction des distances qui séparent les différents groupes sociaux. Dubet parle à ce propos d'une tendance conservatrice. Ensuite, pour le dire simplement, « *pour rentrer dans la lutte des classes, encore faut-il des places* »⁷. De nombreux chercheurs ont ainsi mis en évidence, à l'occasion des émeutes urbaines, l'affaiblissement relatif de la conscience de classe, le fait que ces luttes ont mobilisé une population que Jacques Donzelot a qualifié d'« *infraclassiste* »⁸ qui ne se reconnaît pas dans l'appartenance aux mouvements ouvriers traditionnels. La justice sociale des places n'est structurante que pour celles et ceux qui disposent d'une situation que cherche à protéger ce modèle. Ce modèle des places, porté par un projet égalitariste qui revendique un aveuglement devant les différences ne semble pas en mesure de prendre en considération les attentes de reconnaissance identitaires portées par des minorités qui composent la diversité culturelle de la société.

Nous retiendrons de ces analyses de Dubet que l'égalité des chances est un modèle dynamique, structuré davantage sur la mobilité des individus, alors que la conception des places comporte deux composantes : une statique centrée sur la défense des positions acquises, une autre sur le resserrage de la structure sociale par la diminution des écarts entre les positions.

7. Jacques Donzelot, *La ville à trois vitesses*, Editions de la Villette, Paris, 2009, p. 36.

8. *Ibidem*, p. 37.

AU REGARD DES POLITIQUES DE FORMATION

Afin d'illustrer cette problématique des chances et des places, nous nous arrêtons sur une étude de Gilles Van Hamme. Son analyse met en évidence, pour la période de 1991 à 2005, la forte hausse du niveau de formation, en terme de diplômes acquis, observée en Région bruxelloise. Il soutient également que cette élévation des niveaux de formation ne s'est pas traduite par une amélioration du marché de l'emploi. De plus, des disparités socio-spatiales en terme de qualification⁹ sont observées mais elles ne semblent pas expliquer la répartition du chômage car il apparaît qu'à diplôme égal, les taux de chômage sont plus élevés dans les quartiers défavorisés du croissant pauvre, et ce, quel que soit le niveau de diplôme.

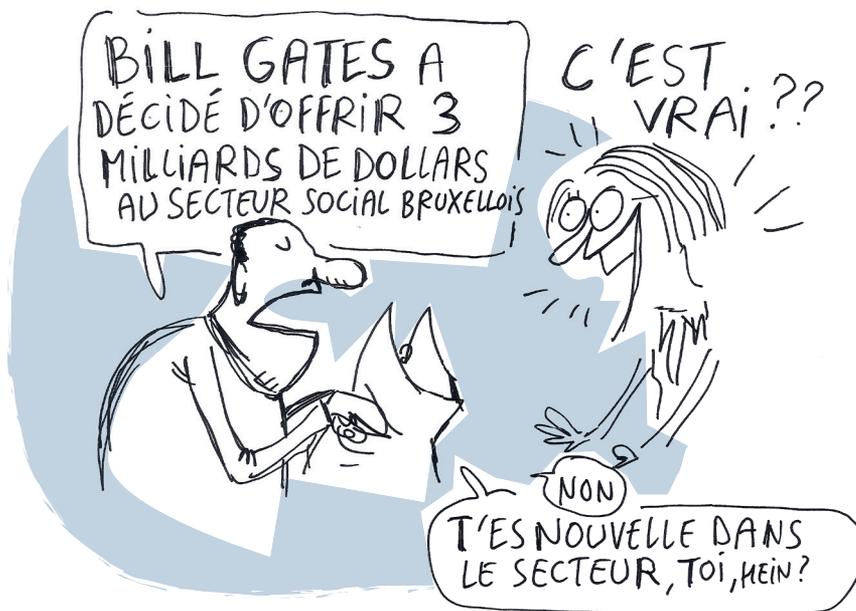
Cette étude ne conteste pas que l'acquisition d'un niveau de formation élevé représente une utilité individuelle qui accroît les chances d'accéder à un emploi. En revanche, elle montre que cette évolution qui atteste d'une augmentation des chances ne produit pas une amélioration globale en terme d'accès à des places. L'auteur souligne que l'idée selon laquelle *« la formation est la meilleure réponse à la question du chômage et du sous-emploi apparaît insuffisante »*.

Si l'on ramène cette analyse à la problématique des places et des chances, on peut considérer que cette étude postule l'existence de discriminations induites par un « effet de lieu ». Ce dernier constituerait un argument en faveur d'une position appelant les pouvoirs publics à intervenir davantage pour augmenter les chances des personnes résidant dans ces quartiers vulnérables. Le modèle des chances s'en trouverait ainsi conforté du moins pour ce qui concerne la lutte contre les discriminations.

Cependant, cette analyse montre également la limite et « les insuffisances » d'une politique d'augmentation des chances qui ne donnerait pas lieu à une amélioration de l'accès aux places liées au marché de l'emploi ainsi qu'à une diminution des écarts entre les positions sociales, dimension centrale dans le modèle des places. Cette situation est d'autant plus problématique que la Région de Bruxelles-capitale semble caractérisée par une dynamique économique relativement favorable¹⁰.

9_ L'auteur ne semble pas établir de distinctions en les termes de formation et de qualification. Il s'est référé aux titres obtenus (certificat de base, CESI, CESS, supérieur non universitaire et universitaire).

10_ Gilles Van Hamme, Isaline Wertz, Valérie Biot, « La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles », in *Brussel Studies*, n° 48, 28 mars 2011, pp. 16-17.



AU REGARD DES PRATIQUES ASSOCIATIVES

Si les associations soutenues dans le cadre du décret contribuent à la réalisation d'une politique de distribution des chances, par le renforcement des capacités individuelles des personnes, il semble évident¹¹, à première vue, qu'elles ne disposent pas des leviers pour intervenir directement sur des enjeux liés aux inégalités de revenus et de conditions de vie qui constituent, comme on l'a vu, une des finalités principales de la justice des places. Dès lors, sont-elles réellement impuissantes à participer à la construction d'une société plus solidaire ? Doivent-elles renoncer à construire des consciences citoyennes capables d'œuvrer à l'avènement d'une société plus solidaire ?

11_ Cependant, cette affirmation doit être relativisée car le travail associatif, lorsqu'il est orienté sur la défense des droits sociaux fondamentaux, participe à la composante du modèle des places qui a trait à la protection des acquis sociaux. Nous n'avons pas trouvé dans l'étude de Dubet de passages qui corroborent cette hypothèse selon laquelle la société civile par le biais des opérateurs associatifs contribue à cette justice des places.

Le sociologue Abraham Franssen s'est intéressé aux effets induits par la transformation des modalités d'intervention de l'Etat, notamment sur l'identité professionnelle des travailleurs sociaux. En s'appuyant sur l'analyse des politiques dites d'activation, il soutient que ces dernières ont provoqué des perturbations tant sur les pratiques des intervenants sociaux que sur leur identité professionnelle. Ces politiques ont institué un nouveau mode de définition et de désignation des destinataires de l'aide sociale, car les dispositifs sur lesquels elles se sont appuyées insistent davantage sur la responsabilisation des bénéficiaires de l'aide sociale et sur le renforcement de leur autonomie¹².

En opérant ce type de prise en compte de la subjectivité, ces dispositifs sont façonnés de manière à faire bouger les gens, dans le sens de l'activation et non plus de la stabilisation. Dans ce cadre, les intervenants sociaux doivent déployer des stimulations à l'adresse des demandeurs de l'aide sociale, afin de favoriser leur mobilité. Selon Donzelot¹³, à travers cette mise en mouvement, ces politiques sociales ont pour vocation d'inscrire les individus dans le jeu de la compétition, laquelle doit être alimentée par le travail social et non déforcée par lui. Les travailleurs sociaux doivent alors composer avec des contraintes et des injonctions qui ne vont pas nécessairement de pair avec les valeurs et les représentations qui structurent leurs identités professionnelles. La description de ces situations fait parfois penser ? au registre de la plainte laquelle exprime, quand il ne s'agit du sentiment d'impuissance à agir sur les causalités de l'exclusion, un malaise¹⁴, identifié par plusieurs chercheurs, à devoir assumer des registres différents, voire inconciliables (contrôle ou aide).

12_ « ... surtout, il s'agirait désormais d'une modalité conditionnée et conditionnelle. L'octroi d'un minimum de revenus d'existence, qui serait désormais qualifié de « revenu d'intégration », ne se justifierait que comme la contrepartie à la disponibilité et à la disposition du demandeur d'aide sociale à accepter un « emploi adapté » ou du moins à s'engager dans un projet d'intégration sur le marché de l'emploi... D'une responsabilité collective face aux risques encourus par les individus, on glisse vers une stigmatisation de la responsabilisation individuelle. » Abraham Franssen, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », in *La Revue Nouvelle*, décembre 2003, p. 25.

13_ « Comment donc l'activer pour que la protection ne signifie pas la fuite hors de la compétition mais une aide à l'engagement dans celle-ci ? », Jacques Donzelot, « Le social de compétition », in *Revue Esprit*, Paris, novembre 2008, p. 58.

14_ « Le thème du « malaise » est présent au sein de ces univers professionnels, de même que le constat d'un rôle devenu plus complexe et plus flou, au gré des attentes et des besoins hétérogènes de leurs publics (clients, bénéficiaires, usagers, ...), des redéfinitions réformatrices des finalités et des modalités de leurs missions, des rationalisations gestionnaires auxquelles ils sont soumis, des nouveaux paradigmes (de travail en réseau, de l'insertion, de la gestion des risques, de la bonne gouvernance...), en vogue dans l'interchamp de l'intervention sociale. » Luc Van Campenhoudt, Jean Michel Chaumont, Abraham Franssen, *La méthode d'analyse en groupe*, Dunod, Paris, 2005, p. 14.

Pourtant, face à ces désarrois du travail social, dont il faut situer en partie l'origine dans des stratégies politiques qui méritent une déconstruction critique, Abraham Franssen identifie ce qu'il qualifie d'« *épaisseur du jeu social* »¹⁵ en vertu de laquelle celles et ceux qui mettent en œuvre ces dispositifs développent « *des résistances et des ruses* »¹⁶. Ces dernières sont essentielles car elles leur permettent d'établir une cohérence interne (en terme de conscience individuelle) et externe (satisfaire aux exigences liées à leur mandat professionnel).

Cette « *épaisseur du jeu social* » peut être envisagée d'une autre manière. La thèse que Franssen soutient est que la mise en œuvre de ces dispositifs, dédiés à la mobilité des individus, participe d'un ensemble d'opérations visant la production des subjectivités. Le travail associatif n'échappe pas à la règle : par les biais des actions qu'il déploie, il met également en œuvre cette « *fabrique du sujet* »¹⁷.

PERSPECTIVE CONSTRUCTIVISTE

Les travailleurs sociaux manipulent des dispositifs complexes constitués d'éléments de nature hétérogène, d'outils techniques, administratifs, de théories professionnelles liées à l'exercice de leur profession. Si tous ces éléments, auxquels s'ajoute leur identité personnelle, concourent à la fabrication de subjectivités (y compris la leur), il nous semble qu'une question fondamentale mérite d'être posée : quelle est l'intention qui préside à la mise en œuvre de ces dispositifs ? Quelles subjectivités cherchent-ils à produire ? De quoi sont-elles composées ? Quel est le contexte sociétal normatif que sous-tendent ces dispositifs et dans lequel ces subjectivités sont appelées à vivre et habiter ? Comment ces dispositifs accueillent-ils leurs destinataires ? Font-ils place à leurs identités culturelles ?

L'associatif représente peut-être, et dans certains cas, un espace tiers, situé entre les institutions traditionnelles de l'Etat et la sphère des socialisations primaires dont parle Axel Honneth. Il peut offrir à des individus des possibilités de réaménagements et de reconstruction identitaire. De la sorte, les dispositifs associatifs peuvent réaliser des actions qui ne témoignent pas d'un aveuglement devant les différences. Au contraire, il s'agit bien d'une certaine forme de curiosité pour les composantes identitaires des personnes. Ainsi en va-t-il de ces pratiques interculturelles dans lesquelles les participants sont acceptés à partir de la manière dont ils choisissent de se définir.

15 _ Abraham Franssen, « De la critique de l'activation à la démocratisation de l'action sociale », in *revue Politique*, septembre 2008, p. 75.

16 _ *Ibidem*, p. 47.

17 _ *Ibidem*, p. 12.

AU BÉNÉFICE DES PLUS DÉSAVANTAGÉS

Nous avons pensé qu'il était important d'interpeller les associations sur ces questions, lesquelles mettent en évidence que le travail social, par le dispositif sur base duquel il se déploie, n'est pas sans liens avec la construction politique de la réalité sociale.

A travers les processus de cohésion sociale qu'ils développent avec celles et ceux qui participent à leurs actions (des primo-arrivants, des apprenants alpha, des adolescents en retard scolaire, des habitants isolés), quel est le modèle de justice sociale que les travailleurs sociaux engagent dans leur pratique professionnelle ? Celui d'une société compétitive ? Celui d'une société de la solidarité ? N'y a-t'il pas moyen de conjuguer, dans la mise en œuvre concrète des dispositifs de cohésion sociale, une conscience lucide des effets de la rareté liée à l'accès aux places, aux emplois et à certains biens et fonctions avec le souci de fabriquer des sujets citoyens capables de développer des dynamiques de solidarité ? Autant de questions qui s'adressent à l'identité professionnelle des opérateurs de ces politiques publiques dites correctives qui se réfèrent aux finalités de l'égalité des chances pour poser leur légitimité.

A partir des témoignages recueillis dans le cadre de nos missions de centre d'appui à la politique de cohésion sociale, nous formulerons l'hypothèse que le travail associatif s'adresse aussi à des individus qu'il est intéressant d'envisager, à plus d'un titre, comme des citoyens, avec lesquels il s'agit de construire, à l'échelle d'un quartier ou à celle de notre ville-région, un devenir commun. Si par la cohésion sociale, il s'agit de faire société, il n'est pas interdit de penser que les acteurs associatifs entendent contribuer, dans le cadre des priorités orientant le deuxième quinquennat du décret, à l'établissement d'une société plus solidaire. En nous appuyant sur les analyses que nous avons développées, nous sommes enclins à penser que la conception de la justice sociale qui privilégie les chances est essentiellement centrée sur la réussite individuelle des plus désavantagés. Ce faisant, les politiques publiques qui se réfèrent à ce principe sont généralement structurées de manière à lutter contre les obstacles qui empêchent cette mobilité, laquelle doit être couronnée, au terme d'une compétition équitable qui consacre les plus méritants. L'insuffisance de cette théorie des chances tient à ce que, dans certains de ses usages, elle semble prendre acte avec une certaine fatalité que la société est un système de coopération au service de la compétition entre les individus.

Cette justice à laquelle prétend ce modèle nous semble pourtant incomplète si elle n'est pas adossée à une autre justice, au nom de laquelle les institutions démocratiques doivent œuvrer de façon à amoindrir les distances entre les positions sociales. Car si les chances supposent une compétition organisant l'accès des plus méritants aux places et aux fonctions, pour que ces inégalités soient justes, elles doivent l'être au bénéfice des plus désavantagés. Cette condition que John Rawls a théorisée dans son principe de différence, est précisément prise en considération dans le modèle de justice sociale des places. Cette idée est à notre avis illustrée par l'étude de Gilles Van Hamme¹⁸ à laquelle nous avons fait allusion. Des chances sans des places, c'est le règne d'une compétition qui assujettit la solidarité aux impératifs de la concurrence. Dans ce contexte, il n'y a qu'un pas pour inviter les associations de la société civile à fabriquer des compétitifs méritants.

18 _ P. Marissal, J. Unger, G. Van Hamme, « Bruxelles : douloureuse mise à l'épreuve du modèle des chances », in *L'Agenda interculturel*, avril 2012, n° 302, pp.14-17.

4

ÉGALITÉ DES CHANCES ET COHÉSION SOCIALE



EDOUARD DELRUELLE

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE À L'ULG ET DIRECTEUR ADJOINT
DU CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME





Les organisateurs de ce colloque m'ont demandé d'être l'aiguillon critique de cette 4^e rencontre du secteur de la cohésion sociale, et pour ce faire, de prendre comme pierre de touche le livre de François Dubet, *Les places et les chances*. En me demandant de réagir à ce livre, je soupçonne les organisateurs d'avoir voulu me tendre un piège, puisque ce livre défend le modèle « classique » de justice sociale qu'il appelle l'égalité des places, mais critique surtout très vertement son modèle concurrent, le modèle de l'égalité des chances axé sur la diversité et la lutte contre les discriminations. Là était le piège pour moi : à la direction du *Centre pour l'égalité des chances*, travaillant depuis 4 ans dans le domaine de la lutte anti-discrimination, comment allais-je réagir à cette critique en règle du modèle dit « libéral » de l'égalité des chances ?

Au risque d'étonner, et peut-être de décevoir, je suis globalement d'accord avec la thèse de Dubet. J'acquiesce à sa critique d'un certain « multiculturalisme », celui qui plaide pour des politiques de reconnaissance des identités. Mais rassurez-vous pour le débat, je pointe deux divergences fondamentales.

La première, c'est que Dubet manque de voir qu'aucun des deux modèles de l'égalité des places et de l'égalité des chances ne s'attaque au cœur du problème social et politique, à savoir la dynamique centrifuge du capitalisme, qui polarise actuellement la société, partout dans le monde, entre populations centrales, périphériques et surnuméraires. Or, c'est cette dynamique centrifuge destructrice de lien social et de solidarité qui crée à la fois les inégalités et les discriminations qui caractérisent le monde d'aujourd'hui.

La deuxième, Dubet confond lutte contre les discriminations et reconnaissance des identités, ce qui le rend aveugle au fait que l'on peut mener des politiques anti-discrimination dans le cadre d'un autre modèle que celui de l'égalité des chances tel qu'il le décrit.

On peut figurer le « choix » entre les deux modèles, de l'égalité des places et de l'égalité des chances, de la manière suivante : à l'égard d'un fils de travailleur immigré, quel choix politique doit être prioritaire ? Lui assurer des conditions de vie d'ouvrier meilleures que celles de son père, ou lui offrir la possibilité de sortir de sa condition d'ouvrier et de devenir cadre ? Dans le premier cas (modèle de l'égalité des *places*), on cherche à réduire les écarts de revenus et de conditions de vie, bref à resserrer les structures des positions sociales ; dans l'autre cas (modèle de l'égalité des *chances*), on cherche à offrir à tous la possibilité d'occuper les meilleures places, sans distinction de genre, de race, d'âge, d'orientation sexuelle, etc. Ici, il ne s'agit pas de rapprocher les positions sociales, mais d'assurer une compétition équitable entre tous.

Tout en plaidant pour le modèle de l'égalité des places, Dubet reconnaît que ce modèle ne touche pas structurellement à la hiérarchie différentielle des places elle-même. Dans la société que prône Dubet, il y aura toujours des riches et des pauvres, des cadres et des travailleurs. Mais en réduisant l'écart entre les plus favorisés et les moins favorisés, le modèle des places apporte la sécurité à ces derniers, grâce à des régimes collectifs de travail, aux contrats à durée indéterminée, à l'indexation des salaires, à la gratuité de toutes sortes de services, notamment l'éducation, et à l'ensemble des dispositifs assurantiels (santé, chômage et pension). Un tel système, selon l'expression de Robert Castel, fonctionne comme un escalator : tout le monde reste sur sa marche, mais tout le monde monte.

Avec beaucoup d'honnêteté, Dubet reconnaît que ce modèle s'avère en fin de compte assez conservateur et rigide, puisque les places dans la société relèvent de statuts qu'il est très difficile de faire évoluer (que l'on songe à la différence entre travailleurs et employés, pourtant obsolète). Mais surtout, dans un système basé sur le principe des places, par définition, il faut avoir une place, c'est-à-dire un emploi. Le système favorise les inclus, mais pénalise les *outsiders*, ceux qui sont en marge de la société du travail. Paradoxalement, c'est quand on en a le plus besoin, c'est-à-dire maintenant, en période de crise et de chômage, que ce système fondé sur le principe assurantiel et la solidarité, montre ses limites, puisque c'est à ce moment-là qu'on voit se développer des pratiques de plus en plus clientélistes dans la distribution des places, ainsi que des poches d'inactivités et de reproduction de la pauvreté.

Le destin des populations migrantes est exemplaire des avantages et des inconvénients du modèle. *Avantages* : en période de plein emploi, les travailleurs migrants n'ont pas besoin de politiques d'intégration proprement dites, puisque l'intégration se fait *via* le travail, le reste suivant « naturellement » (langue, éducation des enfants, logement, loisirs, vie citoyenne *via* les syndicats, etc.). *Incon-*

véniens : en période de chômage structurel, ces mêmes populations « immigrées » se trouvent les premières exclues des places, socialement ghettoisées. A diplôme égal, un fils d'immigré maghrébin a deux fois plus de chances de se retrouver au chômage qu'un Belge de « souche ».

Le modèle de l'égalité des chances, lui non plus, notons-le, ne touche pas à la hiérarchie des positions, ni même aux écarts entre ces positions, mais postule que les individus qui occupent ces positions doivent idéalement être issus de toutes les couches de la société. S'il y a 30% d'ouvriers, 10% d'immigrés et 50% de femmes dans la société, la justice sociale veut que l'on retrouve la même proportion de ces catégories à l'université, au parlement, dans les médias ou dans les conseils d'administration. La politique d'égalité des chances visera donc à ce que la compétition pour les meilleures places soit une compétition équitable. Comme le dit Dubet, on passe de la métaphore *organiciste* qui est celle de l'Etat-Providence, à la métaphore *sportive* : la vie, c'est comme la *Champions League* de football ou *Master Chefs*, c'est une succession d'épreuves éliminatoires à laquelle tous et toutes doivent pouvoir prendre part, même si, à la fin, il n'en reste qu'un : « *que le meilleur gagne* » !

L'égalité des chances postule également que les systèmes sociaux, comme les écosystèmes biologiques, sont d'autant plus performants, innovants, qu'ils sont diversifiés et ouverts. Promouvoir la diversité de sexe, de culture, de caractéristiques physiques, etc., dans l'ensemble de la pyramide sociale, c'est donc, pour la société, une manière de maximiser ses possibilités d'adaptation et d'innovation. Sur le plan politique, ce système semble particulièrement adéquat dans les périodes où les places (c'est-à-dire l'emploi) manquent, et où il faut stimuler chez les acteurs sociaux le sens de la mobilité et de la compétition. C'est d'ailleurs sur cet aspect que Dubet concentre sa critique : le modèle de l'égalité des chances, c'est une forme de darwinisme social.

D'où cette rhétorique qui célèbre les cadres, ministres ou sportifs de haut niveau « issus de la diversité », mais qui ne parle presque pas de l'immense majorité qui reste au chômage ou dans le précaire, ou qui en parle sur un mode le plus souvent culpabilisateur et démobilisateur. Culpabilisateur car ce discours laisse penser aux moins favorisés que malgré tous les dispositifs de compensation et de discrimination positive, ils sont finalement les seuls responsables de leurs malheurs. Cette idéologie est particulièrement dévastatrice à l'école, qui se présente à la fois comme le lieu de *l'égalité* sociale et de la *sélection* sociale, ce qui est contradictoire. Les écoles qui devraient le plus permettre aux élèves de s'en sortir (les écoles à discrimination positive) sont en fait les écoles de l'échec et de la relégation sociale. D'où l'amalgame culpabilisateur et démobilisateur : assistance = échec. Le bénéficiaire d'aides publiques est perçu *et se perçoit lui-même* comme

un raté. Le système aboutit à l'inverse de ce qu'il prétend faire : au lieu de mobiliser et de diversifier les acteurs, il démobilise et fige chacun à sa place (ou à sa non-place).

Mais Dubet fait une seconde critique faite à l'idéologie de l'égalité des chances, c'est qu'elle assigne en définitive chacun à son identité, et en particulier à son identité culturelle. Ce faisant, elle renforcerait le racisme qu'elle prétend combattre. Là aussi, je partage largement la critique de Dubet. Qui dit reconnaissance dit identification. Si l'on veut établir que les Arabes, les Musulmans ou les Noirs sont discriminés, il faut au préalable identifier *qui* est Arabe, Musulman ou Noir, et mesurer, qui, de l'Arabe, du Noir et du Musulman, est *le plus* discriminé. La lutte contre les discriminations dégénère alors en lutte pour la reconnaissance de la souffrance subie, les victimes de discrimination exhibant leur souffrance, montrant qu'elles sont plus victimes que les autres. S'engage alors une sordide compétition victimaire, dont l'une des dimensions est la querelle mémorielle, plus sordide encore, entre Arabes, Juifs et Congolais pour savoir quelle triste page de notre histoire – celle du racisme, de la Shoah ou de la colonisation – l'emporte au palmarès de la souffrance collective...

Des places aux chances, on est ainsi passé de la représentation de la société en termes d'*exploitation* et de *classes* à une représentation en termes de *discrimination* et d'*identités*. On ne parle plus de quartiers populaires mais de quartiers sensibles ; on ne parle plus d'ouvriers et de cadres, mais de femmes, de Maghrébins et de Subsahariens...

C'est ici que je me sens le plus proche et le plus éloigné de Dubet. Je suis d'accord qu'il y a bien deux modèles, deux représentations, celle des classes et celle des identités, mais je ne crois pas qu'elles s'opposent. Au contraire, les classes et les identités fonctionnent comme deux pôles complémentaires, qui s'articulent et se renforcent l'un l'autre.

Pour montrer cette articulation entre classes et identités, je vais m'appuyer sur les travaux du sociologue américain Immanuel Wallerstein (qui ont été prolongés et discutés par le philosophe français Etienne Balibar dans un livre en duo qui reste, pour moi, une référence¹). Wallerstein montre très bien comment la société capitaliste repose en fait à la fois sur des classes et des identités, qu'elle a besoin de s'organiser à la fois selon un système de classes sociales et un système d'identités (culturelles, ethniques, voire raciales).

1. Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, Nation, Classe. Les identités ambiguës* (1988), La Découverte, 1998.

Le capitalisme se caractérise par une double dynamique : l'accumulation sans fin du capital, qui a tendance à se concentrer (mouvement centripète du profit), et par la prolétarianisation de la force de travail (mouvement centrifuge du social). Cette double dynamique du capitalisme est celle d'un champ qui s'organise selon une polarité centres / périphéries (auxquelles il faut ajouter – et cela, c'est plutôt l'apport de Balibar – des périphéries de périphéries, c'est-à-dire des zones et des populations surnuméraires, flottantes, superflues). La logique capitaliste consiste à attirer les flux (de capitaux, de marchandises, d'êtres humains) les plus rentables vers le *centre* du système ; à orienter les flux moins rentables vers les *périphéries* ; et les flux indésirables, c'est-à-dire les déchets (matériels et humains), vers les zones *surnuméraires*, les zones-poubelles de l'humanité. C'est ce mouvement centrifuge qui fait de la cohésion sociale un problème crucial dans nos sociétés ...

Pour que cette dynamique capitaliste fonctionne, il faut à la fois de *l'égalité* théorique et des *inégalités* structurelles : il faut une égalité théorique entre individus pour que rien ne s'oppose à la logique des flux libres ; il faut que les individus soient libérés des communautés, des traditions qui empêcheraient leur mobilité et leur mobilisation totales en vue de la production la plus rentable ; mais il faut que la polarité entre centres et périphéries soit stable (sinon, les capitalistes ne pourraient accumuler), et pour cela, il faut que le rapport centre / périphérie, et les places de chacun au sein de ce rapport, soient perçus comme naturels, évidents.

C'est pourquoi, dit Wallerstein, notre société génère à la fois de *l'universalisme* et du *racisme* : de l'universalisme pour énoncer l'égalité théorique des hommes, et du racisme pour justifier leur inégalité structurelle. Ici se trouve l'originalité de la thèse de Wallerstein, mais aussi son caractère dérangeant : c'est que selon lui, un certain universalisme marche main dans la main avec un certain racisme. L'idéologie universaliste des droits de l'Homme, dit Wallerstein, est l'idéologie des cadres du système. Que dit cette idéologie ? Que tous les hommes étant égaux, le seul critère de sélection des cadres de la société est le talent, le mérite. En retour, les cadres se donnent assez naturellement pour mission morale de réduire l'écart entre les plus privilégiés (ceux qui sont au-dessus d'eux : les détenteurs de capitaux) et les moins favorisés (qui sont en dessous d'eux : les « prolétaires »). Autrement dit, l'universalisme « standard » conjugue en fait le principe d'égalité des chances (le mérite) et celui d'égalité des places (la redistribution). Dans l'idéologie moyenne des cadres du système, les deux modèles sont complémentaires.

Mais le système capitaliste en expansion doit avant tout maximiser l'accumulation du capital, et donc minimiser le coût du travail. « *Le racisme*, dit Wallerstein, *est la formule magique favorisant la réalisation de tels objectifs* »². Pourquoi ? Parce que le racisme permet d'ethnicher la force de travail, de naturaliser la position périphérique des populations condamnées aux salaires les plus bas et aux rôles les moins gratifiants. « *A tel segment de la force de travail (les Noirs, les Arabes, etc.), (le racisme) justifie que soit attribuée une rémunération de loin inférieure à celle que le critère méritocratique pourrait jamais justifier* »³. Contrairement à ce que l'on croit, « *le racisme vise à garder les gens à l'intérieur du système de travail, et non pas à les en expulser* »⁴.

Universalisme d'un côté, racisme de l'autre, ne sont donc en contradiction que sur le plan *théorique*, celui des principes. Mais tout change quand il s'agit de déterminer *pratiquement* qui est universaliste et qui est raciste. On sait ce qu'il en est : les tenants de l'universel, c'est « *nous* », l'Europe, l'Occident, la civilisation des Lumières, par opposition aux « *autres* », Africains, Orientaux, Arabo-Musulmans, etc., tous enfermés dans leur particularisme, leur archaïsme. Incapables de s'arracher à leurs traditions, ce sont eux, en définitive, qui sont réputés racistes, intolérants et sexistes. La polarité centre / périphérie est donc culturalisée sous la forme d'une polarité Lumières / ténèbres, peuples développés / peuples arriérés, peuples universalistes, tolérants, pacifiques (« *nous, Européens* ») *versus* peuples racistes, fondamentalistes, sexistes, agressifs (« *eux, Arabo-musulmans ; eux, Africains* »).

Il existe donc un universalisme ethnocentré, racialisé, qui a servi de base idéologique au colonialisme et au racisme institutionnel à l'égard des « *indigènes* ». Mais il n'a pas disparu avec eux. Il s'est opportunément recyclé avec la « *mondialisation* ».

Avec la mondialisation, centres et périphéries ne sont plus géographiquement séparés, mais s'interpénètrent, sous l'effet des migrations qui amènent les populations périphériques au centre (ce à quoi répond, comme en miroir, l'émergence de nombre de régions périphériques comme centres concurrents de l'Europe et de l'Occident). A Bruxelles comme dans toutes les métropoles,

2_ *Ibid.*, p.48.

3_ *Ibid.*, p.50.

4_ *Ibid.* Et le sexisme, ajoute-t-il, « *vise la même chose* » (en l'occurrence : assigner les femmes à l'espace domestique, et proclamer que leur travail à la maison n'en est pas un, et qu'il n'a donc pas à être rémunéré (*Ibid.*, p.51). Néanmoins, l'analyse marxiste du racisme ne permet pas d'expliquer pourquoi les conflits racistes et identitaires prennent si souvent des formes délirantes et extrêmes (épurations, génocides, cruautés, etc.)

populations centrales, périphériques et surnuméraires cohabitent dans le même espace urbain. Pour gérer cette cohabitation sans toucher aux inégalités structurelles qu'elle génère, les politiques publiques mixent en fait deux, et même trois modèles de gestion de la population :

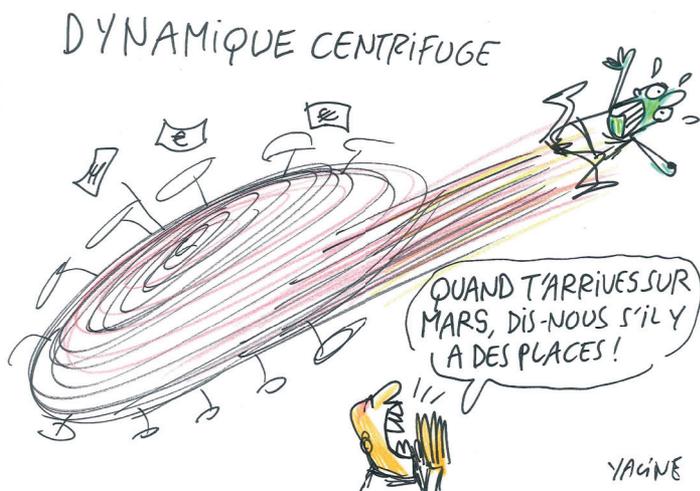
- > pour les populations qui gravitent autour du *centre* (disons : les classes moyennes autochtones), on applique un modèle d'égalité des places « résiduel », qui devient de plus en plus rigide et de plus en plus difficile à pénétrer par les *outsiders* ;
- > pour les populations *surnuméraires*, en grande partie allochtones, qui se situent à l'autre extrémité du spectre social, on applique un modèle qui mixe de sécuritaire et de l'humanitaire, et dont le stade ultime est cette forme de déchetterie sociale qu'est le dispositif carcéral (prisons, centres fermés, IPPJ). Mais comme on sait, cette déchetterie sociale est en même temps une déchetterie ethnique. Le racisme différentialiste permet de stigmatiser certains groupes ethniques comme archaïques, criminogènes, sexistes, c'est-à-dire en fin de compte, « inintégrables ». Entre les sans-papiers et les demandeurs d'asile, et les jeunes de la 2^e voire de la 3^e génération d'immigration, populations pourtant totalement hétérogènes sur le plan sociologique, il existe un continuum symbolique et politique qui permet de créer, par contraste, un double cordon sanitaire : l'un entre populations autochtones et immigrées ; et un autre, au sein des populations immigrées, entre « bons » et « mauvais » immigrés ;
- > c'est ici que le modèle de l'égalité des chances trouve son créneau : il est l'idéologie « intermédiaire » qui permet aujourd'hui de gérer des populations *périphériques* particulièrement volatiles et diversifiées, en entretenant chez elles un certain espoir d'ascension sociale, à condition qu'elles acceptent d'adhérer à l'universalisme prôné par le centre (égalité des sexes, neutralité de l'Etat, privatisation de la religion, etc.), les autres étant alors rejetées comme surnuméraires, et traitées comme telles par les dispositifs sécuritaires prévus à ce effet.

Dubet se trompe quand il croit que les pouvoirs publics seraient aujourd'hui face à un vrai choix entre deux modèles de justice sociale (le modèle des places, « social-démocrate », et le modèle des chances, « libéral »). En réalité, les pouvoirs publics n'ont guère d'autre choix que de combiner trois types de traitement qui correspondent à trois types de population : l'égalité des places pour le centre ; l'égalité des chances pour la périphérie ; le dispositif sécuritaire pour les surnuméraires.

Pourquoi « *guère d'autre choix* » ? Parce que les contraintes systémiques venant des marchés financiers (et des autorités européennes) pour réduire le coût du travail, ainsi que la pression idéologique et électorale des partis populistes pour préserver les populations autochtones et s'attaquer aux immigrés (pression fortement relayée, de surcroît, par certains médias), ces contraintes et ces pressions sont telles qu'elles ne laissent pour ainsi dire aucune marge de manœuvre aux responsables politiques partisans d'une réelle politique universaliste. Je ne veux nullement exonérer les décideurs de leur responsabilité, mais simplement re-placer les politiques publiques dans le contexte qui est le leur – et ce contexte, c'est le système-monde capitaliste tout entier, dont l'influence sur la vie de tous les jours de nos quartiers, est une influence quasi directe, à peine médiée par les décisions prises aux niveaux national et régional.

Tout cela, me direz-vous, n'est-il pas désespérant pour nous tous ? Je ne voudrais pas terminer sur ce message négatif, d'autant que je crois sincèrement que votre (notre) travail garde tout son sens, et qu'il en est encore possible d'agir. Deux axes de réflexion.

Premier axe de réflexion. Je crois qu'on ne peut pas se contenter de « choisir » entre un modèle qui vise à réduire les écarts entre les places, et un système qui vise à garantir l'accès de tous à ces mêmes places ; il faut aujourd'hui faire la critique du système des places lui-même, autrement dit la critique de l'exploitation de la force de travail et de l'accumulation sans fin du capital. Je suis désolé de parler un langage « archéo-marxiste », mais il va bien falloir se rendre à l'évi-



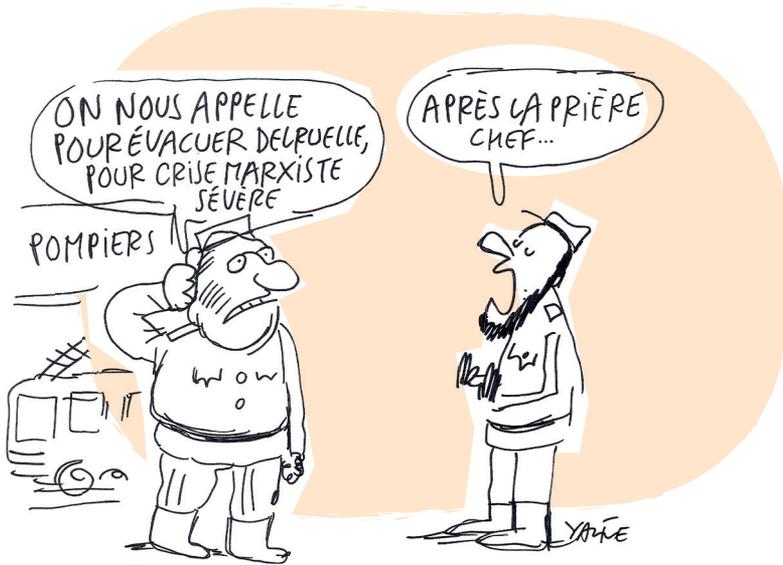
dence que ce langage reste le plus approprié pour décrire le monde dans lequel nous vivons. Ce qui menace le plus la cohésion sociale, ce n'est pas la rigidité du modèle des places, ni le darwinisme du modèle des chances, mais cette dynamique centres / périphéries / surnuméraires qui caractérise le système-monde capitaliste – dynamique centrifuge qui jette vers l'extérieur, vers les marges de la société un nombre croissant d'individus (20%, 25% des Bruxellois vivent en-dessous du seuil de pauvreté, avec des pics à 40% dans certains quartiers). Pour le dire en d'autres termes, encore plus franchement archéo-marxistes : la lutte des classes est une réalité. Et cette lutte est d'autant plus féroce qu'elle se joue sur le mode du choc des civilisations ou du conflit des cultures. Elle n'est donc pas thématisée comme telle, mais recouverte, refoulée par le discours identitaire et sécuritaire qui domine aujourd'hui la scène politique – discours qui arme les dominants, et désarme les dominés...

Deuxième axe de réflexion. Depuis toujours, le travail social est dans une situation paradoxale par rapports aux conflits sociaux structurels. Il est une ligne de front de ces conflits, mais qui se situe sur le bord intérieur du système. Notre objectif, comme services publics (ou apparentés), c'est de stabiliser le système, d'intégrer les populations, d'aider chacun à trouver sa place, bref d'éviter que « ça pète ». Je tiens beaucoup, en ce qui me concerne, à l'idée que l'Etat a un rôle de tiers à jouer, un rôle médiateur entre forces sociales. Mais ce n'est nullement contradictoire, au contraire, avec la reconnaissance du caractère dissensuel de notre société. C'est d'ailleurs en permettant l'expression des revendications des classes dominées, que l'on a pu, paradoxalement, stabiliser le plus efficacement le système capitaliste pendant les « Trente Glorieuses », en entretenant chez ces populations un horizon d'avenir positif, la croyance que « *demain sera meilleur* », que « *nos enfants vivront mieux que nous* » (ce que Wallerstein appelle « *l'optimisme des opprimés* »). L'un des rôles de l'Etat est d'entretenir cet « optimisme des opprimés ». Donc, je le répète, il n'y a pas de contradiction à repolitiser ou resocialiser les enjeux, d'un côté, et à stabiliser le système, de l'autre⁵.

Repolitiser les enjeux, dans le cas de populations migrantes ou issues de la migration, cela signifie pour moi opérer un décentrement des identités vers les classes, déconstruire les identités racialisantes ou ethnicisantes, non pas célébrer quelque dialogue interculturel qui n'existe pas, mais pour retrouver les enjeux matériels qui sous-tendent tout conflit social.

5. Dans cette perspective, il faut grandement se méfier de deux discours qui envahissent actuellement les sciences sociales : le discours de la *diversité* (comme Dubet le montre bien), surtout quand ce discours sombre dans la folklorisation ethno-bobo des identités ; le discours du « *care* » (attention, sollicitude), dans lequel il y a certainement des choses intéressantes, mais qui tombe très vite dans une idéologie compassionnelle fortement dépolitisante.

Je donne souvent cet exemple : le *Centre* a été appelé il y a quelques années par la direction des pompiers d'une grande ville de Belgique, qui disait rencontrer de gros problèmes interculturels entre les pompiers belges, de culture catholique, et les pompiers musulmans, dans l'organisation de la vie collective (puisque les conditions de travail imposent de vivre ensemble pendant 24 heures – repas, loisirs, repos, etc.) : problèmes concernant la nourriture (nourriture halal *versus* carbonades flamandes), les temps de prière, les ablutions dans les toilettes, le Ramadan, et même les barbes qui posent des problèmes de sécurité avec les casques, etc. Nous avons examiné la situation. Mais en fait, les pompiers belges étaient tous assez âgés, avec des CDI, etc. ; les pompiers musulmans étaient jeunes, beaucoup encore en CDD, etc. L'encadrement était aussi exclusivement belgo-belge. De plus, le service des ressources humaines s'était lancé dans un programme de féminisation des services. Donc derrière le problème interculturel, il y avait des problèmes sociaux classiques : problèmes de catégories sociales, de hiérarchie, de génération, de genre. Il ne s'agit pas de nier la dimension culturelle des conflits, mais de la ramener à ses justes proportions, qui étaient en fin de compte résiduelles, et d'amener la direction des pompiers à reconnaître que les problèmes étaient avant tout sociaux, et qu'il fallait les régler avec le Comité de concertation de base, et non le *Centre pour l'égalité des chances*.



C'est aussi cette conviction qui m'a amené, comme membre du comité de pilotage des *Assises de l'interculturalité*, à ne pas « signer » le texte final, et à introduire une note minoritaire. Voici un passage de cette note (où je reconnaissais néanmoins la qualité du travail accompli) : « *D'une manière plus générale, je regrette que le Rapport avalise la vision d'une société divisée entre une « majorité » culturellement dominante et des « minorités » qui ne seraient pas suffisamment reconnues en tant que telles. Certes, la polarité majorité / minorités culturelles est présente dans la société, mais à mes yeux, la polarité capital / travail reste structurellement déterminante pour expliquer les enjeux de notre société. C'est pourquoi je suis convaincu que la solution aux problèmes interculturels, en dernier ressort, n'est pas ... culturelle, mais se trouve avant tout dans une refondation de l'Etat social européen et dans des politiques « généralistes » en matière d'emploi, de logement, d'urbanisme, etc. Pour s'inscrire pleinement dans cette logique, et articuler plus adéquatement et plus concrètement les questions spécifiques de diversité et les questions de politique générale, il aurait sans doute fallu organiser les travaux du Comité de pilotage selon une autre méthode ».*

Pour travailler efficacement à la cohésion sociale dans les grandes villes, il faut, me semble-t-il, travailler sur les deux aspects, qui sont comme deux faces de la même médaille : les inégalités sociales, qu'il s'agit de réduire, et les identités, qu'il s'agit de déconstruire. D'un côté, il faut reconnaître que le problème fondamental, structurel, de notre société reste celui des inégalités *sociales*. L'enjeu est donc de redéfinir une politique qui réduisent ces inégalités, sans être rigide et conservatrice. D'un autre côté, il faut aussi reconnaître que les inégalités sont constamment ethnicisées par les acteurs sociaux. Les places ont des couleurs, et bien souvent aussi un sexe (les infirmiers sont infirmières, il n'y a pas de « pompières », etc.). Il faut lutter contre cette ethnicisation des places. Mais on ne peut le faire par la simple dénégaration ; il faut tout un travail critique, respectueux des individus, pour dé-culturaliser, dés-ethniciser les divisions et les hiérarchies sociales.

Par exemple, la Belgique devrait se livrer à un énorme travail réflexif pour mettre fin à la véritable dénégaration de la migration qui la caractérise depuis la fin de la guerre, et qui l'a fait inventé de véritables mythes – mythe du « retour volontaire », mythe de « l'immigration zéro », mythe de « l'immigration choisie », tout cela pour ne pas assumer politiquement et idéologiquement le fait que la Belgique est un pays d'immigration, c'est-à-dire un pays qui a besoin de l'immigration, et qui a donc besoin d'une politique migratoire qui, actuellement, fait défaut.

De même, il faudrait montrer que la plupart des problèmes interculturels emblématiques avec les populations dites « musulmanes » (foulard, refus de travailler sous l'autorité d'une femme, mariages arrangés ou forcés, etc.) sont des

problèmes qui touchent moins à *l'islam* en tant que tel qu'à la reconstruction, en contexte diasporique, de structures de parenté dites « *patriarcales* » (et ce terme de « patriarcat » lui-même est sans doute réducteur et caricatural). Mais pour moi, ce décentrement signifie que les rapports de parenté au sens large (rapports hommes / femmes, entre générations, etc.) ne relèvent pas simplement de la « vie privée ». Le tiers-médiateur qu'est l'Etat n'a pas seulement un rôle à jouer dans la distribution des « places » dans la vie économique, mais aussi dans l'espace de sociabilité dessiné par les rapports de parenté et les rapports de genre.

La vie matérielle va donc bien au-delà de la seule sphère économique. Le *travail* n'est qu'un des trois grands fondamentaux de l'existence humaine, à côté de la *vie affective* (que traduisent les relations de parenté et l'ensemble des relations affectives) et des activités communicationnelles ordonnées au *langage* (activités qui s'institutionnalisent à travers les « médias » et la vie « scolaire »). *Vie, travail, langage* : c'est cet ensemble qui forme selon moi la matérialité de l'existence ; c'est à travers ces trois dimensions que s'exprime la puissance subjective de chaque individu. *Vie, travail, langage* se traduisent aisément en termes de politiques publiques : *famille* (et *logement*) ; *emploi* ; *école*. Ce sont là, d'ailleurs, les trois axes traditionnels des politiques d'intégration et de cohésion sociales. Or, sur le plan existentiel, ces trois dimensions fonctionnent de manière systémique chez l'individu. Il faut donc aussi que les dispositifs d'aide appréhendent ces trois dimensions de façon systémique. C'est pourquoi je reste favorable, malgré les critiques, à une logique *territoriale* d'intégration et de cohésion. Non pas parce qu'on effacerait ainsi (d'ailleurs artificiellement) les spécificités ethniques des populations, mais parce qu'il faut intégrer les trois dimensions de la vie, du travail et du langage dans une seule et même approche, ce que permet précisément l'approche territoriale.

Pour finir, je voudrais indiquer qu'il est parfaitement possible de lutter contre les discriminations sans forcément pratiquer des politiques de reconnaissance (puisque c'est la deuxième critique que je fais à Dubet). Très schématiquement, on peut dire que la politique du *Centre pour l'égalité des chances* en matière de lutte antiracisme et anti-discrimination s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- > **une logique de traitement des dossiers individuels en termes de *champs* et non de communautés ou de motifs.**

Pour notre propos, il est instructif de voir comment les institutions publiques spécialisées dans la lutte anti-discrimination comme la *HALDE* (France) ou le *Centre pour l'égalité des chances* (Belgique) organisent leur travail : non par *publics-cible* (défense de la communauté juive contre l'antisémitisme, défense de

la communauté musulmane contre l'islamophobie, défense de la communauté lesbigay contre l'homophobie, etc.), ni même par *motifs* de discrimination (religion, race, origine, orientation sexuelle, etc. – à l'exception du handicap), mais par *champs d'application* : emploi, logement, enseignement, santé, etc.. La lutte anti-discrimination plonge ainsi dans l'infrastructure matérielle de la société – seule façon de cerner les mécanismes *structurels* de discrimination, et d'arriver ainsi à la question de l'injustice sociale.

> **une logique de mesure des discriminations en termes de trajectoires et non d'appartenance.**

Dans le débat sur les statistiques ethniques, nous pensons qu'il faut améliorer notre connaissance objective des mécanismes discriminatoires, sans pour autant établir ce qu'on appelle des statistiques ethniques. En fait, ce qui importe de savoir, c'est moins l'appartenance d'un individu à telle ou telle communauté que sa trajectoire sociale. C'est pourquoi nous pilotons un projet qui s'appelle « *monitoring des personnes étrangères et d'origine étrangère sur le marché de l'emploi* », qui vise à mesurer le taux de participation au marché de l'emploi sur base de la nationalité ou de la nationalité d'origine (et nullement sur base de l'appartenance ethnique ou religieuse, ou la couleur de peau). L'origine nationale d'une personne, c'est une donnée objective (qui, dans le système que nous mettons en place, sera anonymisée), comme le sexe ou l'âge, mais c'est surtout une donnée qui identifie une trajectoire. Selon nous, cette donnée suffit à mesurer les principaux mécanismes discriminatoires dits « racistes ».



Dans le même ordre d'idées, nous exhortons les autorités à mettre sur pied un système de « *suivi longitudinal* » des migrants et/ou des primo-arrivants, depuis leur entrée sur le territoire jusqu'à la fin de leur parcours d'intégration. Un tel système pourrait favoriser l'accompagnement individuel du migrant, sans nier les multiples problèmes que cela poserait (respect de la vie privée, traçabilité quasi-policrière du migrant). Mais dans notre chef, il s'agit surtout de bénéficier de statistiques pour pouvoir évaluer les politiques d'intégration mises en place.

> **une logique de politique de non-discrimination en termes de *neutralisation* et non de reconnaissance des différences.**

Il y a deux manières de comprendre la non-discrimination. Elle peut d'abord consister à traiter les individus *sans considération* d'origine, de religion, de sexe, etc., c'est-à-dire *sans prendre en compte leur identité* (ethnique, religieuse, sexuelle). Dans cette perspective (que je crois être la bonne), l'acte de reconnaissance de l'égalité (par exemple la réintégration d'un Musulman dans son poste de travail) sera perçu comme une annulation, une neutralisation de sa « différence » : le principe de non-discrimination le désidentifie comme musulman, et invite ses collègues à ne voir en lui qu'un travailleur comme un autre. Mais il y a une autre perspective : c'est la logique identitariste, qui va alors voir dans le même acte de réintégration du musulman une forme de reconnaissance positive de son identité de musulman. Dubet pense que toute politique anti-discrimination est de cette nature ; c'est faux, nous pratiquons la première.

On observe la même ambiguïté avec la question dite des « accommodements raisonnables » en matière de religion (aménagement des jours fériés, local de prière, repas halal dans les cantines, etc.). Ces « demandes » d'accommodement raisonnable sont-elles des demandes de reconnaissance identitaire ? Les études sociologiques menées sous l'égide du Centre montrent que dans la grande majorité des cas, la demande de l'employé musulman de pouvoir faire ses prières ou disposer de repas adaptés *n'est pas* une demande d'être reconnu comme musulman, mais au contraire une demande de « normalisation », si l'on peut dire. Le travailleur demande que l'on prenne des dispositions pour lui permettre de travailler en accord avec sa religion, mais sans être reconnu (ni négativement ni positivement) comme musulman, sans être distingué des autres travailleurs. D'ailleurs, certaines demandes n'ont aucun rapport avec la religion⁶. C'est pourquoi le *Centre* préconise aux entreprises d'aborder cette question des accommo-

6_ L'une des premières demandes d'accommodement raisonnable des travailleurs d'origine marocaine en Belgique est de prolonger les vacances d'été afin de « retourner au pays » (v° Andrea Rea et Ilke Adam, *La diversité culturelle sur le lieu du travail. Pratiques d'aménagements raisonnables en Belgique*, disponible via le Site du Centre, www.diversite.be).

dements raisonnables non pas à travers un prisme religieux ou culturel, mais à travers des dispositions générales, neutres (prévoir des repas végétariens, et non des repas certifiés halal ; un local de silence, et non un local de prière ; des pauses pour tout le monde, et non des « temps de prière », etc.). L'expérience montre également que quand les entreprises abordent cette question sous l'angle identitaire (par exemple en sollicitant l'expertise d'un imam, en valorisant les mesures prises au nom de la « diversité culturelle »), elles attisent souvent les tensions qu'elles croyaient éteindre.

D'une manière générale, il faut rappeler qu'une politique *spécifique* de lutte contre les discriminations ou d'intégration n'atteindra ses objectifs que si elle est associée à des politiques sociales *générales* en matière d'emploi, de logement et d'urbanisme, de soins de santé, de formation ou de la culture. La détermination de cette politique générale dépasse de loin le cadre de ce présent colloque.



5

COMPTE-RENDU DES ATELIERS





Si les intervenants de la matinée ont proposé une base de réflexion sur deux conceptions de la justice sociale – afin de situer cette problématique sur le terrain des pratiques associatives et éventuellement proposer aux participants de se positionner face à celles-ci – les ateliers de l’après-midi ont ensuite permis un partage d’expériences et l’ébauche de débats. Les participants avaient le choix entre deux ateliers, dans chacun de ceux-ci, des acteurs associatifs venaient enrichir ce temps de réflexion par leurs témoignages.

***Atelier 1 : Quel soutien scolaire pour les acteurs sociaux de demain ?
Discussions et perspectives à partir de récits d’associations***

Le premier atelier a réuni les témoignages de Hassan Assila, le CIFA – Saint-Gilles –, Colette Swaelens, Une maison en plus – Forest – et Emilio Danero, Groupe d’entraide scolaire de Laeken. Nathalie Caprioli, responsable de rédaction de l’Agenda interculturel – CBAI, en a animé les débats.

Chacun a tenté de décrire le travail mis en œuvre dans cette priorité au regard des deux modèles de justice sociale présentés durant la matinée. De cette présentation et des échanges qui s’en sont suivis, Jonathan Unger, chargé de mission au CRAcs – CBAI, en propose une synthèse.

En guise de synthèse, j’aimerais reprendre les questions qui ont été posées en début d’atelier : comment peut-on faire redescendre les concepts qui ont été présentés en matinée dans le travail de terrain ? Comment le travail de terrain peut-il être décrit à la lumière de ces deux modèles ?

Pour débiter, soulignons qu'aucun acteur ayant pris la parole ne s'est clairement identifié à l'un des deux modèles. Chacun (re)compose à son niveau un hybride entre ces deux conceptions.

Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer le problème de l'identification des associations à l'un des deux modèles de justice sociale.

Il y a d'abord un premier élément important qui est lié à la raison d'être du travail associatif : son histoire, le contexte dans lequel il s'est créé. Le profil des travailleurs connaît des transformations qui ont un impact sur la recomposition du travail.

Deuxième élément : les exigences des bénéficiaires sont à prendre en compte pour expliquer la manière dont ce travail est recomposé. Dans le cadre qui nous occupe, ce sont des exigences liées aux attentes de la famille vis-à-vis de l'école des devoirs. On retrouve le triangle entre la famille, les acteurs associatifs et le monde de l'école.

Troisième élément : les exigences politiques ainsi que l'évolution de la société amènent les travailleurs sociaux à devoir réaménager ce qu'ils faisaient.

Au delà d'une (re)composition, il s'agit peut-être de la création, entre ces deux modèles de justice sociale, de ce qu'on peut appeler une troisième voie. Celle-ci n'oublie ni un modèle, ni l'autre, et essaye de s'appropriier des éléments issus de chacun de ceux-ci.

Les trois récits ainsi que les discussions des participants de l'atelier ont dépeint cette troisième voie. Nous essayerons ici d'en faire ressortir quelques caractéristiques.

Si nous envisageons la scolarité et la réussite scolaire autrement que comme le renforcement des capacités concurrentielles des individus, cela ne signifie pas que nous oublions l'apprentissage et la réussite scolaire. Au contraire, nous considérons qu'elle peut également contribuer à autre chose qu'à l'insertion socioprofessionnelle. Le bien-être — terme qui a été cité plusieurs fois — apparaît comme une dimension à renforcer dans bien des cas. Par conséquent, nous ne sommes ni dans l'augmentation des chances de chacun, ni dans un resserrement de la hiérarchie des places sociales comme cela pourrait être dans le cas du modèle des places.

Il s'agit ici de développer le bien-être du public avec l'idée de proposer une ouverture d'esprit, de transmission de valeurs mais sans renforcer l'idée d'être plus combatif dans une société où la concurrence est parfois féroce.

Cette troisième voie n'est pas naïve car :

- > elle n'oublie pas les deux autres modèles. Les intervenants de l'atelier ont utilisé des termes que l'on peut clairement rattacher aux modèles qui ont été présentés ce matin. Parmi les termes cités, nous avons entendu « armer les enfants », « provoquer la contestation », « faire bouger le monde », etc. Donc il y a vraiment un champ lexical qui est associé à ces deux modèles.
- > les travailleurs associatifs qui ont pris la parole nous ont parlé de rapports de forces. Ils ont conscience de l'existence de rapports de force et de leur importance ainsi que de la nécessité de travailler avec ceux-ci.
- > elle investit le local comme lieu du changement. On peut le contester, on peut trouver qu'il s'agit là d'une analyse qui n'est peut-être pas la plus pertinente ou la plus efficace, mais le local pourrait être l'échelle par laquelle on peut générer une certaine transformation sociale. Ici, on a pris, ce n'est pas comme quand on parle de redistribution des revenus à l'échelle nationale.

Soulignons également trois points soulevés par ailleurs dans le débat, ceux-ci sont plus périphériques sans être moins importants.

- > Le monde de l'école a été questionné. Nous sommes dans un secteur qui travaille à côté du monde de l'école mais il faut se demander si l'identité même de l'école est bien définie ou si elle est elle-même en question. Cela a fait débat ou du moins il y a eu des germes de débat à ce sujet.
- > L'importance de la confiance à redonner aux individus.
- > Et puis l'importance d'un travail qui soit articulé entre l'ensemble des acteurs. Donc entre l'école, la famille et le secteur associatif.

J'espère avoir fait une synthèse relativement fidèle à ce qui s'est dit. Je vous remercie.



Atelier 2 : Quel projet de société pour les nouveaux arrivants à Bruxelles ? Discussion à partir de récits sur des actions d'alphabétisation, d'apprentissage du français langue étrangère et d'accompagnement proposé par les associations

Le premier atelier a réuni les témoignages de Séverine Micheroux, La voix des femmes – Saint-Josse-ten-Noode et Annie Amoureux, Pôle Participation Sociale et Citoyenne - CPAS – Schaerbeek. Judith Hassoun, formatrice - CBAI, en a animé les débats.

Les récits et extraits sonores des personnes ayant suivi les ateliers citoyens du CPAS ont permis de mettre en perspective les échanges autour de la thématique de la journée. De ces échanges, Françoise Berwart, directrice-adjointe du CBAI, propose une synthèse.

Comme pour le premier atelier, notre intention a été d'échanger sur nos pratiques et d'essayer de faire lien avec les discussions et les apports des analyses de la matinée.

Nous sommes partis de deux témoignages : le premier sur des ateliers citoyenneté et le deuxième sur des cours de français, suivis d'un échange des uns et des autres sur leurs pratiques. Soulignons aussi que nous avons eu l'occasion d'entendre des témoignages de bénéficiaires, c'est-à-dire de primo-arrivants qui ont expliqué ce que leur avait apporté ces ateliers citoyens. Il est en effet



important dans le cadre de rencontres comme celle-ci de donner une place aux personnes directement concernées par les actions des associations. Cela fait partie aussi de la démarche d'éducation permanente que l'on essaye, je pense tous ici, de mettre en oeuvre.

Il apparaît clairement que, dans le cadre d'ateliers citoyens mais aussi de cours de français, l'une des intentions soit de donner des clés de compréhension de notre société, de donner un minimum d'informations. Les intervenants sociaux qui ont cette intention se voient très rapidement interpellés par les participants, notamment des primo-arrivants, sur les dysfonctionnements qu'ils peuvent relever. La position des travailleurs peut être délicate ou paradoxale, dès lors que les clés de compréhension ne facilitent pas toujours l'accès aux places que pourraient occuper les participants. Alors quelles réponses donner ? Les témoignages invitaient à inciter les bénéficiaires à poursuivre la réflexion et l'action collectives.

Pour faire lien avec les discussions du matin, lorsque les associations transmettent des clés de compréhension de la société, elles se situent plutôt dans le modèle de l'égalité des chances. Elles donnent ainsi des chances d'accès à la société pour, dans un deuxième temps, donner la chance de participer aux débats et revendiquer une égalité des places.

Certaines associations accordent une priorité au clivage hommes / femmes pour travailler l'égalité des genres avant même de traiter la question des places et des chances qui relève uniquement d'une dimension socioéconomique. De leur point de vue, cet aspect n'est pas suffisamment considéré par les politiques publiques.

Si le débat a confirmé une certaine vivacité associative, par les témoignages des actions de terrain, les discussions ont très rapidement mis en lumière les limites de l'action associative en l'absence de soutien d'une politique cohérente en matière d'accueil des primo-arrivants.

Certaines interpellations ont été formulées vis-à-vis du politique à ce sujet. Plusieurs personnes ont mentionné un décret en préparation et qui montre une volonté de mettre en place une politique d'accueil. Les associations seront invitées à réagir à ce projet de décret. Des lieux, tel que le Conseil Consultatif, pourront recueillir les réactions.

Quelques questions à épinglez à propos du décret :

- > Etablir un décret ne risque-t-il pas de catégoriser des publics ?
- > Comment définit-on exactement le public primo-arrivant ? Une réflexion d'Anne-Chantal Denis de Lire et Ecrire qui parle de primo-arrivants dans l'espace sociopolitique propose une ébauche de réponse : « On peut avoir des personnes qui sont présentes sur le territoire depuis plus de vingt ans et qui seraient tout à fait le public ciblé par une politique d'accueil; donc le primo-arrivant ce n'est pas uniquement la personne qui est là depuis deux ou trois ans ».
- > Soyons attentifs à ne pas mettre les publics en concurrence. Lors de l'élaboration des décrets et de la mise en place de priorités certaines catégories de personnes pourraient en être exclues.
- > Comment tenir compte de la dimension du genre. Un exemple parmi tant d'autres : ce sont les effets des politiques de regroupement familial qui parfois réduisent le statut des femmes à celui de femme mariée et dépendante. D'autres exemples ont mis en lumière l'importance de rester attentif à la situation sociale des femmes dans l'élaboration des politiques d'accueil et dans la conception de projets. Si l'on veut permettre à des femmes de suivre des ateliers citoyens ou des cours de français il faut penser à l'accueil de leurs enfants et donc penser à des places en crèches. Si on veut une émancipation de ces femmes, il leur faut de l'autonomie financière. Est-on vraiment dans ces conditions-là ? Sommes-nous en mesure de permettre cela ?

Les derniers échanges ont porté sur un sujet au centre des discussions sur la politique d'accueil des primo-arrivants : la crainte de voir conditionner l'accès à certains droits par la participation à une forme de parcours d'intégration.



Faudra-t-il passer par un parcours, que ce soit d'intégration ou d'accueil, pour accéder à la nationalité belge ? Si l'obligation de suivre un parcours d'intégration, n'est pas l'option retenue par les participants à l'atelier, il apparaît, pour certains, pertinent d'imposer au moins une séance d'information sur les dispositifs existants. L'idée est de faire en sorte que les personnes qui seraient le plus en besoin par rapport à ces parcours d'accueil n'en soient pas écartées faute d'en connaître l'existence.

Je vous remercie.

6

CONCLUSION



ABRAHAM FRANSSSEN

DOCTEUR EN SOCIOLOGIE,
PROFESSEUR AUX FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS



Merci beaucoup pour cette invitation à synthétiser les divers propos du jour. Ceci m'a incité à être particulièrement attentif à cette journée passionnante, dense, âpre, au cours de laquelle ont été confrontées différentes lectures : des lectures de politiques, des lectures de chercheurs, des lectures de praticiens de terrain, des lectures de bénéficiaires ou d'usagers. C'est une journée qui a brassé très large puisqu'on a aussi bien fait état de considérations philosophiques, la théorie de la justice de Rawls, comme on a aussi parlé de la norme de 10.000 euros de subsidiation. On est rentré dans les arcanes de la décision politique en Région de Bruxelles-capitale. On a voyagé de l'économie monde dans la centrifugeuse néolibérale aux réalités d'une école de devoirs dans un quartier bruxellois. Donc vous avez vraiment constitué à travers toute cette journée et ces débats, ce qu'on peut appeler, un forum hybride, un lieu d'élaboration. Donc ce n'est pas simplement un colloque, c'est bien un lieu où, à tâton, on essaie ensemble de redéfinir les problèmes sociaux.

En effet, agir politiquement, agir socialement, ce n'est pas seulement et peut-être pas d'abord résoudre les problèmes, c'est d'abord se mettre d'accord sur la définition des problèmes. Le problème, c'est souvent la manière dont on le diagnostique, dont on définit l'intervention, et tous les débats autour de ces notions de cohésion sociale, de quelle action publique, de quelle intervention, participaient bien de ce travail d'élaboration, de construction collective des représentations. Et je trouve que c'est vraiment une démarche intéressante et importante.

Alors ce que je vais essayer de faire, ce n'est pas de donner le point final, mais de contribuer à un accord sur les désaccords en synthétisant les convergences et les divergences, en tentant de pointer les axes de tensions des différents scénarios évoqués et peut-être tenter en partie de les dépasser. Donc, je m'inscris vraiment dans une perspective, pour citer encore un autre grand nom, à la Ricoeur qui dit plus ou moins de mémoire ceci : « *Est démocratique une société qui se reconnaît comme divisée et qui se donne comme finalité d'associer le plus grand nombre à la délibération et à la gestion de ses enjeux* ».

Au cour de la journée, j'ai pointé trois enjeux : le premier est explicite : « Quel modèle de cohésion sociale ? Quelle conception de la cohésion sociale et donc de la justice sociale ? » ; deuxième enjeu : « Quelle conception de l'action publique ? » ; et troisième enjeu : « Quelles pratiques d'actions sociales pour les professionnels ou pour les intervenants que vous êtes ? » Je propose de parcourir le modèle de cohésion sociale, celui de l'action publique et enfin celui de l'intervention sociale et j'essaierai en conclusion de les articuler.

QUEL MODÈLE DE COHÉSION SOCIALE ?

C'est la question qui était au cœur de cette journée, laquelle a démarré sur la présentation très claire de deux modèles égalité des places versus égalité des chances. Edouard Delruelle synthétisait cela en disant : « *L'égalité des places, c'est permettre au fils de travailleur immigré d'occuper une position équivalente à celle de son père tout en bénéficiant de meilleures conditions de salaire et de travail. Le modèle d'égalité des chances c'est lui donner le plus d'opportunités possibles de devenir le cas échéant cadre* ». Donc on pourrait dire que le modèle de l'égalité des places vise à resserrer l'espace entre les barreaux de l'échelle sociale tandis que le modèle de l'égalité des chances vise à permettre à chacun de prendre l'ascenseur social. A l'égalité des places correspond la lutte des classes, à l'égalité des chances la lutte des places. L'égalité des places conduit à une orientation ; ce sur quoi il faut agir c'est sur la compétitivité, l'employabilité, la capacité de chaque individu à occuper la meilleure place possible.

Donc, on a vu tout au long de cette journée que cette grille de lecture était utile, féconde, qu'elle était source en tout cas d'interpellations. Mais par la teneur des débats, on a aussi vu qu'elle était parfois un peu trop étriquée et insuffisante et ce, pour au moins trois raisons qui ont été pointées.

Première raison, que ce soit l'égalité des places ou l'égalité des chances, ces deux grilles de lecture se situent sur un seul axe qui est l'axe socioprofessionnel. L'axe des positions socioéconomiques où chacun est défini, pour parler comme les archéomarxistes qui m'ont précédé, par sa place dans les rapports sociaux de production. Selon que vous êtes lumpen-prolétariat, salarié, cadre moyen, vous êtes dans une position sociale qui définit des ressources, qui définit des moyens d'actions. Et bien sûr dans le jeu social, cette variable-là est importante, est peut-être même, comme le dirait Edouard Delruelle, déterminante en dernière instance, et c'est fondamentalement cela qui compte.

Pourtant, il y a bien d'autres types de rapports sociaux dans lesquels chacun d'entre nous est également engagé et qui ont été évoqués tout au long de la journée.

Evidemment, les rapports sociaux de genres autour de la domination patriarcale, mais aussi des rapports intergénérationnels, au niveau de nos relations : « Quelle place occupe-t-on dans les générations ? Quelle place donne-t-on aux jeunes et aux anciens dans la société ? Comment répartir les ressources et la reconnaissance entre ces différentes classes d'âges ? »

Même si ces questions ont fait débats dans une société dite ethnique, j'utilise ici l'ethnicité au sens où Albert Bastenier l'a problématisé, ce terme ne définit pas une appartenance, ce n'est pas un résidu de la tradition, c'est au contraire dans nos sociétés hyper modernes, une manière d'affirmer son identité. Et précisons aussi que les ethniques ce ne sont pas les autres. Nous sommes chacun l'ethnique de quelqu'un d'autre. Il ne faut donc pas réduire les questions d'ethnicité aux questions d'intégration.

Il y a quelques années, un mandataire politique avait déclaré préférer un patron wallon à un ouvrier flamand. Notre société, toute salariale soit-elle, est apparemment également fortement préoccupée par ces questions communautaires, d'ethnicité, d'identité, qui ne sont pas directement liées aux rapports sociaux de production. C'est tout l'enjeu de la multiculturalité.



La première limite peut-être de l'approche en termes de places/classes, c'est donc qu'il y a bien d'autres dimensions qui participent aussi à la construction des identités, du jeu social et donc de la définition que l'on donne de la cohésion sociale.

La deuxième raison qui a été évoquée, c'est le risque que l'opposition entre places et classes peut conduire au découragement, à un sentiment d'impasse, d'impuissance – au sentiment qu'on n'a pas de prise sur ces variables structurelles – et ainsi, contribuer au renforcement du malaise, voire de la plainte du travail social : « Ce dont les gens ont besoin, c'est de logements, de revenus. On n'a pas ça à leur proposer donc on fait du bricolage, on fait des soins palliatifs, etc. » Ce n'est pas faux mais c'est peut-être un peu court.

Et donc la troisième raison mais qui complète la deuxième, repose sur l'idée que cette opposition entre places et classes est stérile, la tension est féconde. Ne sommes-nous pas dans des sociétés que l'on pourrait qualifier de sociétés de rapports sociaux, de production de soi ? Donc des sociétés où la question de l'individu est très présente ? Chaque fois que vous avez évoqué les demandes des publics, des personnes, des jeunes par exemple, ou en écoles de devoirs, c'est ce que les personnes individuellement souhaitent, c'est-à-dire être armées, avoir une place, réussir, avoir accès aux biens de consommation. Donc nous sommes bien dans une société d'individus. Mais ça ne veut pas dire que toutes les questions de rapports sociaux, qu'ils soient de genres, de classes, de générations, ne se posent pas.

Il y a donc peut-être un intérêt à articuler places et classes. D'ailleurs, on l'a vu à propos des débats autour des inscriptions scolaires, est-ce qu'on ne peut pas dire dans le champ scolaire que la lutte des places pour les bonnes classes est en même temps une lutte des classes pour les bonnes places ?

Le premier enjeux repose donc sur la formulation du diagnostic de la cohésion sociale.

QUEL MODÈLE DE L'ACTION PUBLIQUE ?

A la question « Quelle conception de l'action publique ? » qui pose le deuxième enjeu, je remercie le ministre-président Charles Picqué qui a eu, je trouve, un discours très clair en tant que responsable politique qui assume la **prééminence du moment politique**, de la légitimité politique. Oui, « il faut à un moment donné, arbitrer et fixer des priorités, c'est notre rôle en tant que politique. » Et donc, c'est une conception de l'action publique, du rôle des pouvoirs publics qui est relativement **top down** (on fixe des priorités et puis on se réjouit que les acteurs de terrain les suivent). Une **approche sectorielle** également puisqu'il faut être cohérent, on vise un secteur d'activités. Il ne s'agit pas de faire ce que les autres font, ça a été également bien rappelé. Votre action s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large d'actions publiques au niveau régional et même au-delà. Cette première logique conduit aussi à définir à la fois des priorités mais aussi des groupes-cibles prioritaires en pointant là où il faut agir.

Deuxième conception de l'action publique qui était évoquée par Alexandre Ansary ou entendu dans les ateliers, c'est une approche **bottom up** : on part des pratiques de terrain, de leurs diversités. On est dans une visée non pas sectorielle mais dans une **visée plutôt globale**.

On peut dire que, du point de vue du rapport entre pouvoirs publics et associations, la première conception, tout aussi légitime que la deuxième, conduit à considérer les associations essentiellement comme étant des auxiliaires, des relais du pouvoir politique, de ses priorités, là où la deuxième conception insiste davantage sur le rôle de partenaire, voire de partenaire conflictuel. On voit que ces enjeux sur la conception de l'action publique se jouent notamment au niveau de la philosophie et des modalités d'évaluation : va-t-on évaluer le secteur en cherchant à objectiver, à quantifier, à voir les résultats, le respect des critères prescrits ? C'est d'ailleurs légitime. Ou bien est-on dans des modes d'évaluation plus globaux, plus discursifs, plus dialogiques ?

Et donc, autour de ces deux conceptions de l'action publique se pose la question des rapports entre associations et pouvoirs publics, entre secteur associatif et secteur politique. Et là, il est peut-être utile de distinguer différentes acceptions du mot politique. On peut dire que la politique est avant tout l'espace public, que c'est le lieu d'expression, de délibération, de construction du débat. Et d'une certaine manière c'est ce que vous faites. Donc, en cela, les associations ont un rôle politique. La politique ce sont aussi les politiques publiques que l'on met en œuvre et là c'est la question de quel doit être le rôle des associations dans la définition de ces politiques ? Ont-elles quelque chose à dire ? Doivent-elles les influencer ?

Troisième dimension du rapport au politique, c'est le rapport au politique comme source de subsidiarité, de financement, de reconnaissance. Il me semble que le risque existe lorsque ces différents niveaux sont enchevêtrés, lorsque, parce qu'on a peur pour ses subsides, on n'ose pas prendre la parole. Si on vivait dans une démocratie saine, il faudrait que ces différents niveaux soient distingués. Et peut-être que pour dépasser cette opposition sur les deux conceptions du rôle et les relations entre pouvoirs publics et associations, il y aurait intérêt à parler d'action publique. D'ailleurs, en science politique, on parle de plus en plus d'action publique plutôt que de politique publique pour bien rendre compte de l'idée que l'action publique se fait en mobilisant, en impliquant une diversité, une pluralité d'acteurs, ce qui est un risque de dérive mais évidemment, chaque modèle est associé à un risque de dérive.

QUEL MODÈLE DE L'INTERVENTION SOCIALE ?

Troisième enjeu au cœur des débats : quelles pratiques et quelles finalités pour l'intervention sociale ? On peut dans un premier temps faire des oppositions un peu binaires entre les pratiques mises en œuvre par les associations, par les professionnels. Est-ce que l'on vise à produire un individu performant, scolarisable, employable ou est-ce qu'on tend à construire un individu épanoui ? J'ai entendu « bien-être » ou « citoyen critique » pour rester dans le débat autour du soutien scolaire. Il y a toute la question : « Est-ce que nous sommes une école de devoirs ou une école de vie ? » « Est-ce qu'on agit par rapport à la dimension « élèves » (renforcer la capacité des élèves à être de bons élèves), ou bien est-ce qu'on les considère en tant que jeunes, voire en tant que citoyens en herbe et même déjà plus qu'en herbe ? ». Même questionnement pour les primo-arrivants : j'ai entendu : « S'agit-il de préparer la future main-d'œuvre, leur insertion ? Ou s'agit-il de les reconnaître comme citoyens du monde, etc. ? Donc quelle est l'identité au cœur de l'intervention sociale ? Comme il y aurait un risque à faire un clivage trop radical, j'aimerais rappeler que les enjeux de citoyenneté ne peuvent pas non plus être déconnectés des enjeux pratiques, de performances, de places, etc. On a donc intérêt à articuler les identités.

Je propose ici quelques-unes des questions soulevées autour de l'intervention sociale :

« Agit-on sur les personnes pour les transformer ? »

« Agit-on sur les structures ? »

« Agit-on aux marges ? Est-ce qu'on s'occupe uniquement des exclus et de ceux qui sont en périphérie ? » Le risque peut être, en agissant aux marges, de fabriquer sur le côté, une petite société de substitution où tout est mini : le mini foot, les minis Ecoles De Devoirs, les minis ateliers artistiques, etc. En n'étant pas dans ce travail, qui est pourtant aussi nécessaire, de reliance avec ce qui se passe dans le tronc central, vous l'avez évoqué dans le débat scolaire, l'action des Ecoles de Devoirs prend sens par rapport à ce qui se passe dans l'établissement scolaire. Et donc, comment prendre appui sur cette confiance, ce travail de proximité avec les familles, avec les élèves pour aussi travailler avec les écoles ? Et dans l'exemple d'Edouard Delruelle autour de la caserne de pompiers, il me semble que l'une des conclusions de cet exemple est que la démarche qu'il a présentée a conduit non pas tant à équiper les individus, mais plutôt à équiper les institutions. Donc, il faut marcher sur ses deux pieds, à la fois équiper les individus et équiper les institutions, les politiques, etc. De ce point de vue-là, le rôle des associations de la cohésion sociale est sans doute d'être un espace intermédiaire entre le marché essoreuse, d'une part et l'Etat, d'autre part. Il y a un espace tiers d'intermédiation, de construction de la citoyenneté.



Entre le fatalisme qui parfois nous menaçait, et d'autre part les utopies quasi révolutionnaires dont il a été fait question, il y a sans doute une troisième voie : *« Camarades, nous savons tous qu'il n'y a pas de grand soir, en tout cas, qu'il n'y a pas de grand soir sans lendemain de gueule de bois ; que dans l'action sociale il n'y a que des petits matins blafards, que l'action sociale se construit au quotidien par l'action avec les personnes. La société se construit au jour le jour dans la pratique, dans des révolutions minuscules mais c'est ça l'action sociale »*. Et donc de cette action sociale vous êtes à la fois témoins et acteurs.

Je voudrais terminer en disant que l'on voit bien comment ces trois enjeux – conception de l'action sociale, de l'action publique et du type d'intervention sociale – peuvent se superposer entre d'une part un scénario qu'on pourrait qualifier de modernisation gestionnaire et, d'autre part, une conception qui identifie la cohésion sociale en termes plus relationnels, de rapports entre individus, groupes et institutions. La modernisation gestionnaire diagnostique le problème de cohésion sociale comme étant un problème de lacunes individuelles. Les individus ne sont pas assez équipés, ils ne savent pas bien parler le français, ils n'ont pas les bons codes, etc. Dès lors, on va concevoir une action publique programmatique qui va cibler des groupes et des lacunes à combler. Et donc, la pratique d'intervention sera avant tout individualisante et de remédiation versus une conception qui identifie les termes de cohésion sociale en termes plus relationnels, en termes de rapports entre individus, groupes et institutions qui peut s'articuler à une conception de l'action publique qui, plutôt que de programmer, cherche à ouvrir des espaces d'interlocution, et qui ouvre aussi l'espace à des pratiques d'interventions qui n'ont pas simplement des finalités cliniques mais également des finalités émancipatrices.

Le sens de la conclusion générale souligne que les oppositions risquent d'être stériles là où les tensions inévitables qui font partie du jeu social sont souvent fécondes. Je vous remercie.





BIOGRAPHIE DES INTERVENANTS

ALEXANDRE ANSAY

Alexandre Ansay est philosophe, diplômé de l'ULB en 1998.

Dès la fin de ses études, il s'investit, via le monde associatif, dans le champ de l'action sociale à destination des personnes fragilisées et des personnes d'origine étrangère. De 1999 à 2000, il occupe la place de coordinateur de la Fédération bruxelloise des Institutions d'Aide aux Toxicomanes.

De 2000 à 2006, il prend une place active au sein du Projet « Hard », projet novateur de formation d'éducateurs interculturels de prévention à destination principalement des jeunes bruxellois, mise en place par le CEFA-UO (Centre Espagnol de Formation et d'Action – Université Ouvrière). Il devient responsable de cette formation en 2001. Depuis 2006, il est coordinateur des missions de Centre Régional d'Appui à la politique de Cohésion sociale au Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, association qui vise à promouvoir de manière active les relations interculturelles à Bruxelles en particulier, et dans la société belge en général, par la formation, l'information, la diffusion culturelle et le soutien au secteur associatif. Ces différentes expériences professionnelles ont permis à Alexandre Ansay de développer une connaissance de la réalité sociale bruxelloise, ainsi qu'une réflexion approfondie sur les politiques de la ville au regard d'analyses théoriques multi disciplinaires et pratiques.

EDOUARD DELRUELLE

Edouard Delruelle est professeur de philosophie morale et politique à l'Université de Liège et directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Sa formation et son action se nourrissent l'une l'autre.

Sa conception de la philosophie est celle d'une discipline scientifique en prise directe avec les problèmes concrets de société. Pour lui, il ne s'agit pas de partir d'une idée théorique et de voir ses applications mais plutôt au départ de ce que les gens vivent et éprouvent et de chercher le modèle théorique qui permet de cerner la réalité et surtout de la critiquer. Il ne s'agit pas simplement d'empirisme ou de pragmatisme, mais d'un souci constant du réel – de sa complexité, de ses contradictions.

Il se dit réticent à ne faire strictement que de l'académique ! Il s'est toujours investi dans des combats ponctuels et en faisant le lien avec sa formation. Premiers combats, entre 1986 et 1999, comme membre du Comité consultatif de bioéthique et puis comme rapporteur de deux avis du Comité sur l'euthanasie. Ensuite, il s'intéresse au fonctionnement et à la crise de légitimité de la justice et aux liens avec la société civile, comme membre du Conseil supérieur de la Justice de 2004

à 2008. En 2004-2005, Edouard Delruelle est co-rapporteur de la Commission du Dialogue interculturel.

Il a publié entre autres : *L'Humanisme, inutile et incertain ? Une critique des droits de l'homme* (Bruxelles, Labor, 1999), *L'impatience de la liberté. Autonomie et démocratie* (Bruxelles, Labor, 2004) et *Métamorphoses du sujet. L'éthique philosophique de Socrate à Foucault* (Bruxelles, De Boeck, 2006).

ABRAHAM FRANSSEN

Abraham Franssen est docteur en sociologie, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis et professeur invité à l'UCL. Il est l'auteur de nombreux articles et en charges de nombreuses recherches. Il est également co-auteur de *La méthode d'analyse en groupe*, Dunod, 2005.

L'objectif de cette méthode d'analyse en groupe est de rassembler des participants tous concernés par une problématique commune, tout en occupant des positions diversifiées. Le but poursuivi n'est pas de mettre tous les participants d'accord sur une interprétation unanime de la situation, mais de les mettre d'accord sur une formulation de leurs désaccords. Cette méthode poursuivrait une ambition explicative des mutations à l'œuvre.

Abraham Franssen a notamment étudié la manière dont les pratiques des intervenants sociaux peuvent se modifier sous l'effet de la transformation des modalités d'intervention de l'Etat. Son regard nous éclairera donc sur les modalités concrètes du travail de terrain associées à chacun des modèles présentés.

ERIC MANGEZ

Éric Mangez est docteur en sociologie, professeur à l'UCL. Ses nombreux travaux en sociologie de l'éducation se réalisent au sein du CERISIS de l'UCL. Ils portent sur la transformation du métier d'enseignant, sur les relations entre les familles et l'école et sur les politiques éducatives. Eric Mangez travaille également en collaboration avec le GIRSEF.

Très tôt, encore dans son cursus universitaire, Eric Mangez travaille sur la vision de plusieurs auteurs concernant la question du lien entre l'individu et le social. Dans quelle mesure chaque individu n'est-il pas, finalement, la retraduction située du social? Aujourd'hui, il travaille de manière plus empirique, sur un terrain donné, à un moment donné.

Ses recherches actuelles sur la transformation du métier d'enseignant et les rapports familles - écoles apportent des éléments de compréhension en lien avec les inégalités sociales et culturelles à l'école.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Camilleri Carmel, *Les stratégies identitaires*, PUF, Paris, 1990.

De Kuyssche Nicolas et Vitali Rocco, *Le rôle des écoles de devoirs dans l'accrochage scolaire des enfants pauvres*, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, Janvier 2011.

Donzelot Jacques, *Le social de compétition*, Revue Esprit, Paris, novembre 2008.

Donzelot Jacques, *La ville à trois vitesses*, Editions de la Villette, Paris, 2009.

Dubet François, *Les places et les chances*, La république des idées, Seuil, Paris, 2010.

Dupays Stéphanie, *En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué*, Données sociales, INSEE 2006.

Eppstein Renaud, « L'éphémère retour des villes », Revue Esprit, février 2008.

Franssen Abraham, « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », La Revue Nouvelle, décembre 2003.

Franssen Abraham, « De la critique de l'activation à la démocratisation de l'action sociale », revue Politique, septembre 2008.

Nunn Alex, *Projet de rapport visant à promouvoir la mobilité sociale en tant que contribution à la cohésion sociale*, Comité européen pour la cohésion sociale, 2011.

OCDE « Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE », Etude Réformes Economiques : Objectif Croissance 2010.

Rawls John, « Théorie de la justice » Edition du Seuil, Paris, 1997.

Rea Andrea et Jacobs Dirk, « Gaspillage des talents – Les écarts de performances dans l'enseignement secondaire entre élèves issus de l'immigration et les autres d'après l'étude PISA 2009 », Fondation Roi Baudouin, août 2011.

Stengers Isabelle, préface au livre de Tobie NATHAN « Nous ne sommes pas seuls au monde », Les empêchements de penser en rond, Le Seuil, Paris, 2001.

Van Hamme Gilles, Wertz Isaline, Biot Valérie, « La croissance économique sans le progrès social : l'état des lieux à Bruxelles », Brussel Studies, numéro 48, 28 mars 2011.

Van Hamme Gilles, « La formation : réponse aux défis économiques et sociaux des métropoles ouest-européennes ? Réflexions à partir du cas bruxellois », Revue Espace et Société, n° 136-137.

